

Michel Taube,

Editos médias 2005-2013

Retrouvez bon nombre de mes articles sur www.opinion-internationale.com

Sommaire :

- | | |
|--|-------|
| 1. Actualité générale : éditos et Tribunes print (sélection) | p. 2 |
| 2. Abolition de la peine de mort : articles et tribunes | p. 28 |
| 3. Parcours de Michel Taube | p. 47 |

1. Actualité générale : édits et Tribunes print (sélection)

La réponse des Tunisiens à l'assassinat de Chokri Belaïd

Publication: 22/02/2013 06:00



Ce matin là, la Tunisie s'est réveillée au son des pleurs, et avant même le chant du muezzin, au son des balles qui résonnait dans Tunis en écho.

Ce matin là, nous apprenions que pour la deuxième fois en moins d'un an en Tunisie, [un responsable politique était assassiné](#).

La [mort de Chokri Belaïd](#), le leader du Mouvement de gauche des Patriotes démocrates, mercredi 6 février dernier, diffère cependant du meurtre de Lotfi Nagedh, militant du parti de centre droit Nidaa Tounes survenue le 18 octobre dernier. Cet assassinat, n'est pas en effet le fruit d'un lynchage aussi spontané et incontrôlable que sont barbares les accès de folie de la foule. Il présente tous les signes d'une préparation, minutieuse, visant à mettre à

mort un symbole national.

Quels que soient les résultats de l'enquête, alors que sont pointées du doigt les fameuses milices salafistes étrangement appelées "de protection de la Révolution", cet assassinat a provoqué un électrochoc.

Cet assassinat appelle à l'action de tous les démocrates, tunisiens et amis de la Tunisie, pour mobiliser toutes les composantes de la société tunisienne favorables à une Tunisie des libertés. Car l'heure est grave.

Alors que le gouvernement tripartite de Hamadi Jebali vient de démissionner, alors que les travaux de la Constituante viennent à peine de reprendre (mais qui l'a remarqué ?), la société tunisienne, le peuple de la révolution a décidé de se faire entendre à nouveau : ils étaient, et elles étaient des centaines de milliers, peut-être un million, aux obsèques de Chokri Belaïd.

Ils seront très nombreux lundi à Paris au théâtre Dejazet pour lancer un *Appel solennel pour une Tunisie des libertés*. A cette occasion, des Tunisiens de tous bords, de la société civile et des partis politiques, des Français attachés à la Tunisie et à l'issue démocratique des printemps arabes, seront ensemble à l'invitation de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme, de la FIDH et de notre journal www.opinion-internationale.com. Cette soirée vise à mobiliser la communauté internationale pour soutenir le Pacte de Tunisie des droits et libertés, texte qui

demande l'inscription de l'universalité des droits humains dans la Constitution tunisienne. Ce Pacte, signé par des milliers de Tunisiens, c'est la Déclaration universelle des droits de l'Homme version tunisienne, comme nous eûmes en leur temps les versions américaine et française.

Telle est et telle sera la réponse du peuple de la révolution aux assassins de Chokri Belaïd et aux ennemis de cette révolution de la dignité et de la liberté.

Si la liberté vaincra en Tunisie selon nous, si la Tunisie est le dernier Etat touché par le printemps arabe qui pourrait ne pas tomber dans l'escarcelle des islamistes, et notamment des Frères musulmans, si la société civile tunisienne est si prompte à réagir quand le destin de sa révolution est menacé, c'est parce que la Tunisie, avec ses 3 000 ans d'histoire, peut-être plus que ses voisins méditerranéens, est un pays de la synthèse entre la tradition et la modernité. La Tunisie, c'est l'histoire d'un pays au carrefour des cultures, premier Etat à abolir l'esclavage, premier Etat du monde arabe à se doter d'une Constitution, premier Etat à adopter un statut de la femme que toutes les femmes arabes envient à leurs amies tunisiennes, enfin le premier peuple à se dégager du joug de la dictature, ouvrant la voie aux révolutionnaires égyptiens, libyens, syriens, yéménites et bahreïnais. Les Tunisiens aspirent à la liberté et c'est pourquoi nous ne croyons pas une minute que les islamistes prendront le dessus sur les démocrates.

Un défi politique

Cependant, la société civile et les citoyens ne peuvent tout faire. Nous sommes convaincus que la mort de Chokri Belaïd est avant tout un défi lancé à toute la classe politique tunisienne. Nous pensons que ce crime politique sonne comme un double appel :

Un appel à l'union entre les partis d'opposition, la frange modérée d'Ennahdha représentée par le premier ministre démissionnaire et ses alliés de la Troïka, le Congrès pour la République et le parti Ettakatol, pour assurer que la Tunisie de la Révolution protège pour ses enfants, les libertés et refuse la tentation de la violence.

N'en déplaise aux Cassandre, cette union est possible : souvenons nous du Comité du 18 octobre pour les droits et libertés en Tunisie, créé en 2005 pour soutenir la grève de la faim de l'opposition légale au régime de Ben Ali, parmi lesquels des membres de la gauche, de la société civile, mais aussi des islamistes.

Islamistes comme libéraux ont souffert dans leur chair de la dictature : pressions, années de prison, et pour les plus chanceux, l'exil. Et ils ne seraient pas capables de surmonter leurs divisions aujourd'hui ? On cherche en vain une telle concorde puisée dans la souffrance des corps quand ce sont aujourd'hui les cœurs des patriotes de Tunisie qui souffrent du laxisme face aux attaques sur les libertés, autrefois chèrement défendues, qui saignent face aux dérives d'une politique identitaire qui clive intentionnellement et artificiellement les Tunisiens autour de la question religieuse. Quels acteurs peuvent en effet aujourd'hui porter ce mouvement, alors que le gouvernement est compromis, que la crise au sommet de l'Etat atteint des sommets et que la population perd confiance dans ses dirigeants ?

Le deuxième scénario est dicté par les raisons de la démocratie et de l'Etat de droit : que

Nous sommes tous des juifs noirs

L'Assemblée constituante cesse de se prendre pour une Instance législative qu'elle n'aurait jamais dû être. Qu'elle adopte enfin (après un an et demi de travaux qui dépasse largement l'engagement initial d'un an) une Constitution qui affirmera sans réserve l'universalité des droits humains. L'interdiction de tout parti politique violent (à l'instar de la Loi fondamentale allemande) et quelques grands principes constitutionnels d'une Tunisie moderne et respectueuse de ses traditions. Une fois la Loi fondamentale adoptée, les Tunisiens pourront retourner aux urnes et choisir le projet de société qu'ils souhaitent pour leur avenir.

Il suffit de relire l'article 1 du code noir par lequel, en 1685, Louis XIV instaura l'esclavage dans le royaume de France : «Voulons que l'édit du feu Roi de Glorieuse Mémoire [...] soit exécuté dans nos îles ; ce faisant, enjoignons à tous nos officiers de chasser de nosdites îles tous les juifs qui y ont établi leur résidence, auxquels, comme aux ennemis déclarés du nom chrétien, nous commandons d'en sortir dans trois mois [...], à peine de confiscation de corps et de biens.»

Michel Taube, avec Emma Ghariani



ACTUALITÉS DÉBATS CULTURE ÉVÉNEMENTS TECH / WEB VIDÉO/

Accueil | Édits | Chroniques | Tribunes | Forums | Tchat

TRIBUNES

Nous sommes tous des juifs noirs

23 février 2005 à 00:42

- A +

Par **MAISTRE EMMANUEL MENDES-FRANCE TRISTANTAUBE MICHEL** Emmanuel Maistre, Tristan Mendès France et Michel Taube, essayistes et dirigeants d'associations.

Il existe un moyen très simple de clouer le bec à tous les Dieudonné qui essaient de mettre en concurrence les porteurs de mémoires des génocides et autres crimes contre l'humanité. Il suffit de relire l'article 1 du code noir par lequel, en 1685, Louis XIV instaura l'esclavage dans le royaume de France : «Voulons que l'édit du feu Roi de Glorieuse Mémoire [...] soit exécuté dans nos îles ; ce faisant, enjoignons à tous nos officiers de chasser de nosdites îles tous les juifs qui y ont établi leur résidence, auxquels, comme aux ennemis déclarés du nom chrétien, nous commandons d'en sortir dans trois mois [...], à peine de

L'acte même de fondation de l'esclavage intégra donc les juifs dans la communauté des exclus. Ce texte nous apprend ce que savent la majorité des juifs : les victimes des horreurs criminelles de l'Occident furent, sont et seront toujours solidaires par respect mutuel entre elles.

Devons-nous rappeler qu'en 2004, l'une des institutions les plus engagées dans la commémoration du génocide du Rwanda fut le Centre de documentation juive contemporaine ?

Le comportement de l'enragé Dieudonné pose aussi problème par les références qu'il convoque à tout va dans son délire croissant : il nous parle de Luther King alors que celui-ci disait en 1968 «Lorsque les gens critiquent le sionisme, ils veulent dire les juifs. Il s'agit d'antisémitisme.» Il prétend préparer un film sur le code noir ?

S'engager avec la Tunisie des Libertés

Michel Taube - Opinion Internationale
Publié le 12/02/2013

S'informer pour s'engager, tel est le credo d'OI - Opinion Internationale.

Début janvier, nous avons lancé des pages Tunisie qui font d'OI le seul journal français qui vous délivre une information quotidienne sur la transition démocratique en Tunisie. Et pas uniquement les jours de crime

politique ou de violences salafistes.

L'assassinat du leader politique Chokri Belaïd a profondément choqué les Tunisiens autant que la communauté internationale. Ce choc est l'expression de l'intime volonté des Tunisiens, dans leur grande majorité, de dire NON à la violence politique pour dire OUI à la Tunisie des libertés.

La Révolution du 14 février 2011 était celle de la liberté et de la dignité. Cette révolution est toujours en marche.

Plus que jamais, nous devons soutenir les Tunisiens attachés à l'universalité des droits humains et qui revendiquent cette inscription sans réserve dans la prochaine Constitution tunisienne. Le Pacte de Tunisie des droits et libertés, lancé par l'Institut Arabe des Droits de l'Homme présidé par notre ami Abdel Basset Ben Hassen et six organisations clé de la société civile tunisienne, est l'expression la plus aboutie de cette revendication universelle.

Aujourd'hui, avec l'Institut Arabe des Droits de l'Homme, avec la collaboration de la Fidh et de sa présidente Souhayr Belhassen, et, dans les jours et les semaines qui viennent, avec de nombreuses personnalités françaises, européennes, internationales et tunisiennes, Opinion Internationale lance la mobilisation internationale pour les libertés en Tunisie :

signez l'Appel pour la Tunisie des Libertés et participez à la grande soirée de soutien au théâtre Dejazet (Paris) lundi 25 février à 20 h en présence, notamment, de MM. Robert Badinter et Yadh Ben Achour, grands constitutionnalistes et hommes politiques français et tunisien.

Plus nous serons nombreux, et plus la Tunisie des Libertés triomphera.

Le peuple de la révolution se réveille à nouveau

Michel Taube - Opinion Internationale

Publié le 06/02/2013

Jusqu'où la troïka en place dirigée par les islamistes d'Ennahdha laissera-t-elle la violence gangréner et menacer la révolution tunisienne ? Chokri Belaïd, leader historique d'un petit parti d'extrême gauche, a été assassiné ce matin à la sortie de son domicile de deux balles dans la tête.

Il était intervenu ces derniers jours dans les médias tunisiens pour s'en prendre violemment aux islamistes au pouvoir. Le week-end dernier, dans la ville du Kef (au nord-ouest de la Tunisie), lors du congrès régional du Parti des patriotes démocrates unifié (PPDU), le secrétaire général du parti avait accusé Ennahdha « de constituer des milices recrutées parmi les travailleurs des chantiers ». Des militants de ce parti avaient aussi été agressés par l'intrusion de groupes islamistes.

Sous réserve de ce que l'enquête judiciaire dévoilera si elle est menée de façon indépendante, les commanditaires de cet assassinat politique sont sans doute à chercher dans les milieux islamistes favorables à la violence.

Désormais, on peut attendre (et l'on espère) une très vive réaction de la société civile tunisienne alors que les réseaux sociaux tunisiens s'emballent déjà. Garant, plus que tout autre, des valeurs de sa révolution, le peuple de la révolution va descendre dans la rue pour dire NON à la violence.

Surtout, cet assassinat va être le révélateur public des divergences internes au sein du parti islamiste, entre la ligne dure de Rached Ghannouchi et celle, plus libérale, du Premier ministre Hammadi Jebali.

S'il y a des modérés, comme on nous le dit sans cesse, parmi les islamistes d'Ennahdha, il faut qu'ils se fassent connaître clairement aujourd'hui en condamnant la violence. Il est temps qu'Ennahdha fasse le ménage dans ses rangs, que son leader Ghannouchi condamne lui aussi avec la plus grande fermeté, et pas seulement dans les médias et les dîners mondains, les groupuscules salafistes qui prônent la violence. Il est temps que le gouvernement arrête les leaders des ligues auto-proclamées, dites "de protection de la Révolution".

Tout groupement politique faisant appel à la violence doit être interdit au nom de la loi pour que le jeu politique s'assainisse enfin. Le grand intellectuel et poète tunisien, Abdelwahab Meddeb, disait craindre un scénario de type « Allemagne des années 30 » où un parti violent et dictatorial était arrivé démocratiquement au pouvoir par un glissement fait d'intimidations, d'assassinats ciblés et de terreur distillée dans la société. Et

d'ajouter que, sur le modèle de la Constitution allemande qui interdit les partis violents, la Tunisie doit adopter le même texte dans sa prochaine Constitution.

Pour les Tunisiens qui ont fait la révolution, les islamistes pro-violents ne doivent pas, n'auront pas le dernier mot.

Mali : une bataille trop vite gagnée ?

Michel Taube - Opinion Internationale

Publié le 30/01/2013

La perspective de voir le Mali tomber aux mains de Djihadistes était inadmissible, tant moralement au vu des pratiques barbares qu'imposaient les troupes d'Ansar Dine, d'Aqmi et du Mujao aux habitants du nord du Mali, qu'en termes géopolitiques. A ce titre, il faut se féliciter de l'intervention militaire rapide de la France, saluée par la plupart des pays africains et la communauté internationale.

Si l'on omet la forte résistance en sous-main des dirigeants algériens, qui ne se sont résolus que très récemment à une intervention de la France dans ce qu'elle juge être son pré carré, seuls des pays à tradition religieuse rigoriste ont dénoncé cette intervention. Le président égyptien Morsi, - qui vient d'annuler sa visite à Paris - s'y est vivement opposé. Les Autorités qatariennes ont mis en doute son bien-fondé. La Tunisie, troïka gouvernementale oblige, a eu une position plus confuse, se cachant derrière la souveraineté du Mali pour soutenir du bout des lèvres cette intervention. Rappelons tout de même que la plus haute autorité musulmane du Mali, au nom des principes de l'Islam, M. Mahmoud Dicko, a accordé son soutien sans faille à l'opération française.

Où sont passés les Djihadistes ?

L'on peut donc se réjouir de la reprise, par les soldats français et maliens, de nombreux territoires alors contrôlés par les Djihadistes, et notamment de grandes villes du Nord-Mali. Cependant, la déclaration du président français François Hollande, "Nous sommes entrain de gagner la bataille", prononcée le 28 janvier dernier, peut paraître hâtive. Le retrait rapide des Djihadistes de leurs anciens bastions ne saurait garantir sa pérennité. L'armée malienne saura-t-elle assurer l'ordre qu'elle n'a pas su maintenir dans le passé ? Et quelle autonomie souveraine aura-t-elle avec des troupes africaines et françaises présentes à ses côtés ? Et puis se pose la question : où sont passés les Djihadistes ? Les médias se gardent bien pour le moment d'évoquer cette question. La ville de Kidal, habitée par des touaregs, résistera-t-elle plus longtemps ?

Comment reconstruire le Mali ?

Et puis surtout, il faudra s'interroger - et y répondre très vite - sur les raisons de l'effondrement de l'Etat malien dans le nord du pays et les conditions d'un retour de l'Etat de droit dans l'ensemble du pays. Si le coup d'Etat de janvier 2012 orchestré à Bamako par un quarteron de militaires en colère a facilité la prise du Nord-Mali par les Djihadistes, c'est l'absence d'Etat dans la capitale malienne qu'il importe notamment de mettre en cause.

Il faudra aussi s'interroger - et y répondre très vite - sur le jeu coupable, et longtemps dénoncé par les populations civiles, insuffisamment écoutées, des Touaregs du MNLA. Ils ont pactisé avec le diable et se sont brûlé les ailes. Ce que l'on sait moins aussi, c'est qu'au cours des précédentes années, les Touaregs qui contrôlaient des parties du Nord-Mali commettaient des exactions sur les populations civiles et laissaient les villes et les villages dans une anarchie totale, autant d'éléments qui ont fait le lit des Djihadistes et du semblant d'ordre qu'ils apportaient.

Il faudra enfin s'interroger sur la priorité donnée au renforcement des troupes africaines en cours d'acheminement au Mali. Hier mardi 29 octobre à Addis Abeba, la Conférence des donateurs pour le Mali a mobilisé près de 450 millions d'euros de promesses de dons pour l'armée. Mais est-ce vraiment l'armée qui a le plus besoin de soutien et de moyens si la libération du Nord-Mali avance si vite ?

N'est ce pas plutôt la société civile, les corps intermédiaires à reconstruire, les écoles, les hôpitaux qui ont besoin d'être soutenus pour saper les fondations du discours des islamistes et de leur idéologie moyenâgeuse ?

Inquiétudes humanitaires et espoirs pour demain

Un raid « raté » de l'armée tricolore aurait coûté la vie à plus d'une dizaine de civils maliens et en auraient blessé quinze autres. Par ailleurs, des informations remontent depuis plusieurs jours sur des exactions et des représailles commises par l'armée malienne sur des habitants des villes reconquises, soupçonnés d'avoir soutenu les islamistes. Informations auxquelles les autorités françaises ont promptement réagi en demandant le « déploiement rapide d'observateurs internationaux » dans le pays pour veiller au respect des droits de l'homme face au risque d'exactions. La vigilance et la célérité des autorités maliennes, de la France et de la communauté internationale doivent effectivement et nécessairement se porter sur le respect des conventions internationales et sur les poursuites contre les auteurs de tels actes pour que soit envisagé le retour d'un État de droit au Mali.

Il s'agira également de compter sur l'esprit pacifique et non communautariste de la plupart des Maliens. Si l'Islam rigoriste a gagné de nombreuses consciences en Afrique ces dernières années, sur le terreau de la pauvreté et du désœuvrement, il n'empêche : les Maliens vivaient sans violence dans une société pluriethnique apaisée.

C'est au niveau de l'État, de mouvements politiques opportunistes et de l'armée que des raisonnements dangereux ont germé ces dernières années et que des alliances contre-nature entre touaregs et islamistes se sont forgées. Un profond renouvellement du personnel politique malien est aujourd'hui nécessaire.

Notes :

Un raid « raté » de l'armée tricolore aurait coûté la vie à plus d'une dizaine de civils maliens et en auraient blessé quinze autres[i].

[i] « Revealed: how French raid killed 12 Malian villagers », The Independent, 28 janvier 2013. <http://minu.me/85aa>

Il faut libérer Hassan Ruvakuki, journaliste et correspondant de RFI au Burundi

Michel Taube- Opinion Internationale

Publié le 14/01/2013

On ne parle que trop rarement du Burundi, l'un des trois pays les plus pauvres du monde, enclavé dans la région des Grands Lacs entre le Rwanda, la République démocratique du Congo et la Tanzanie.

Mardi 8 janvier, la justice burundaise a lourdement condamné en appel le journaliste et correspondant du service en swahili de RFI, Hassan Ruvakuki.

Accusé initialement de terrorisme et en appel condamné pour "participation à une association formée dans le but d'attenter aux personnes et propriétés", - tout un programme -, il écope de trois ans de prison ferme. Hassan Ruvakuki est déjà emprisonné depuis novembre 2011.

Avec lui, neuf autres personnes ont été condamnées à la prison à vie et trois autres à vingt ans de réclusion.

Avec la direction de RFI et Marie-Christine Saragosse, présidente de l'Audiovisuel extérieur de la France, avec Reporters sans frontière (RSF) et toute la communauté internationale, nous demandons la libération de Hassan Ruvakuki, journaliste professionnel qui a eu comme seul tort d'aller enquêter en Tanzanie voisine sur un mouvement rebelle burundais en cours de constitution.

Depuis 2010 et des élections boycottées par l'opposition, un regain de violence était constaté. Même si les choses se sont apaisées, le pouvoir souhaite manifestement mâter toute expression libre en s'attaquant à des journalistes. Les associations de la société civile et les forces politiques se plaignent également de pressions.

Nous demandons notamment, au nom des valeurs que porte la Francophonie, à l'Organisation Internationale de la Francophonie, dont le Burundi est membre, d'intervenir rapidement pour que justice soit rendue à Hassan

Ruvakuki.

Signez la pétition de RSF demandant la libération de Hassan Ruvakuki :

<http://liberezhassan.rsf.org/petition.php?lang=fr>

Droits humains : la France sur le grill

Michel Taube - Opinion Internationale

Publié le 20/01/2013

C'est l'examen quinquennal en matière de droits humains que subit la France, comme tous les pays du monde, devant les Nations unies : la France est interrogée ce lundi 21 janvier 2013 par les Etats de la planète sur l'état des droits de l'homme sur son territoire et les politiques menées pour les améliorer. Place au fameux EPU (Examen Périodique Universel). Cela se passe au Palais des Nations Unies à Genève.

C'est François Zimeray, Ambassadeur des droits de l'homme, qui défendra la politique de la France. En 2008, nous étions sous la France de Sarkozy et c'est le même homme qui défendait la France devant l'ONU.

Cinq après, le pouvoir politique a changé de main en France. François Hollande et la gauche ont succédé à la droite. Et c'est certainement sur le terrain des libertés que les nuances voire les divergences de politiques clivaient le plus les deux candidats à la présidentielle de 2012. Plus de six mois après l'élection présidentielle, au moment de cet EPU (Examen Périodique Universel), il est peut-être trop tôt pour constater des changements profonds.

Les organisations de défense des droits humains s'impatientent déjà et dénoncent pêle-mêle la poursuite de la pratique des expulsions forcées, l'absence de plan efficace de lutte contre le racisme, l'absence dans le code pénal français d'une définition de la torture conforme à l'article 1 de la Convention des Nations unies contre la torture, une réforme profonde des procédures d'examen des demandes d'asile.

On y verra plus clair dans cinq ans, au terme du mandat du président Hollande. Mais, sur certaines questions sensibles, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault fait franchement profil bas pour le moment, pour ne pas trop montrer une trop grande continuité dans un changement peu visible... Roms expulsés collectivement de camps indignes, état des prisons toujours déplorable, condition de détention des sans-papiers, absence de mesures audacieuses pour prévenir les contrôles de police au faciès... En même temps, l'ambiance générale a changé, la pression est moindre sur les exclus, la stigmatisation des plus démunis ou des immigrés a disparu du discours public. Et c'est déjà beaucoup.

Mais au fond des choses, la France de Hollande a-t-elle vraiment changé sur le terrain des libertés ? « La France des droits de l'homme » est plus un discours de moins en moins employé qu'une constante de notre régime où les logiques assimilatoires l'emportent souvent sur les droits des particuliers. Notre crainte est que l'arrivée de la gauche au pouvoir n'y change pas grand-chose.

L'intérêt de l'EPU est que, pour une fois, c'est nous-mêmes qui seront observés et interrogés par la communauté internationale. Dans leur logique même, les droits humains imposent de regarder l'autre, de comparer entre les nations. Cette fois-ci, ce regard sur autrui se portera sur la France, et ce n'est que bon droit.

Qu'en sortira-t-il ? Des mises à l'index idéologiques ? Des querelles de civilisation ? Chaque année, les Etats-Unis dénoncent le manque de liberté d'expression en France. Les pays arabes (mais ils ne sont pas les seuls) dénoncent l'interdiction du voile islamique dans les lieux publics. Les droits humains sont universels mais leur lecture varie selon les Etats...

Le premier ministre français, Jean-Marc Ayrault, parle de réinventer le modèle français. En quoi les droits humains y tiendront-ils une place plus centrale ? C'est ce que l'on aimerait apprendre de cet EPU. La « France des droits de l'homme » y regagnerait en légitimité.

Une nouvelle drogue contre la santé publique ?

Michel Taube

Publié le 11/01/2013

La santé publique, l'obésité croissante des enfants sont une affaire de droits humains dans le sens de la responsabilité : les pouvoirs publics comme les entreprises ont la responsabilité de produire ou de diffuser des biens les moins nocifs ou dangereux possibles pour la personne humaine.

Une enquête de la chaîne de télévision française France 2 (Coca-cola et la formule secrète, d'Olivia Mokiejewski, réalisé par Romain Icard pour la série Infrarouge), corroborée par des nombreuses études déjà existantes, dénonce les méfaits profonds du Coca Cola pour la santé. Mais il faut, face à la puissance d'une entreprise comme Coca-cola, marteler et marteler encore des vérités bonnes à dire pour les futurs comptes sociaux de nos pays et la santé de nos enfants.

La formule magique de Coca-cola serait secrète parce qu'elle contient des extraits de feuilles de coca (de la drogue en somme) et qu'elle est conçue de façon à créer une dépendance de ses consommateurs, surtout des jeunes enfants, notamment par l'excès de sucre qu'elle contient.

Le coca-cola, consommé régulièrement à hauteur de 2 à 3 canettes par jour, ce qui n'est pas énorme lorsqu'on aime ce breuvage, entraîne des dommages sur la santé : obésité, cholestérol, problèmes cardiaques... Qui en paye le prix ?

Au Mexique, Coca-cola a littéralement envahi le pays... Et pour cause, le président mexicain de 2000 à 2006 n'était autre que le PDG de Coca-cola Mexique : Vicente Fox.

Mais ce qui est le plus rageant, c'est que la riposte pour réagir contre ces méfaits n'est pas venue d'Europe, du Sud ou d'altermondialistes partisans d'une société sans consommation. C'est la Californie qui a réduit la diffusion de Coca dans les établissements publics et exigé une diminution de la composition en colorant 4-méthylimidazole (4-MEI), substance cancérigène, dans la boisson la plus vendue dans le monde. C'est New York qui a bougé avec son Maire Bloomberg qui s'est battu contre les canettes géantes qui empoisonnent les jeunes et les consommateurs. Certes, les Américains souffrent plus que d'autres de leurs excès mais on sait que l'américanisation des mœurs avance à grands pas en Europe, en Afrique et dans le monde.

En Inde, l'Etat du Gujarat et l'Etat du Rajasthan avaient interdit en 2006 la vente de boissons gazeuses dans les écoles publiques parce que Coca et Pepsi contenaient un haut niveau de résidus de pesticide.

Quand donc l'Europe prendra-t-elle la mesure des méfaits de cette boisson et imposera au moins la maîtrise de sa diffusion dans les établissements où vivent ou passent des enfants ? Pourquoi pas des étiquettes d'alerte sur les boissons comme on le fait sur les paquets de cigarettes ? On peut toujours rêver...

Comme la journaliste Olivia Mokiejewski qui se surnomme volontiers dans son enquête « l'Emmerdeuse », nous aimons le Coca. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas reconnaître nos faiblesses et réagir collectivement pour en maîtriser les excès.

Coca-Cola, une nouvelle drogue ?

L'Edito politique : un nouveau regard sur la pauvreté en France

Michel Taube - Opinion Internationale

Publié le 13/12/2012

L'événement de la semaine en France (en attendant la grande manifestation pour le mariage gay samedi), ce fut, à n'en pas douter, la Conférence nationale sur la pauvreté et l'inclusion sociale au Conseil économique, social et environnemental. Pendant l'équivalent d'une journée pleine, on a vu tous les acteurs français de la lutte contre

les exclusions échanger sur les stratégies à mettre en œuvre pour freiner (soyons modestes) la montée inquiétante de la grande précarité parmi des millions d'habitants.

On a vu certes un premier Ministre volontariste annoncer une ribambelle de mesures qui déboucheront sur un plan pluri-annuel transversal qui mobilisera tous les ministères de la République et se soldera par la tenue d'un comité inter-ministériel le 22 janvier. Rappelons que ce comité ne s'était plus réuni depuis des années.

Au-delà d'un plan complexe, très technique, parfois trop porté sur le court terme et pas assez visionnaire comme le regrettait Christophe Robert de la Fondation Abbé Pierre, et sur lequel nous reviendrons dans les jours qui viennent, c'est le regard de la société sur la pauvreté que veut changer le gouvernement. En temps de crise, il fallait donner un signal fort : la mobilisation générale est décrétée pour inverser la courbe d'une pauvreté croissante.

Ainsi, on a vu 11 ministres de la République passer de longues heures à discuter, à huis clos, avec ces protagonistes de la lutte anti-pauvreté. On a vu, et sans démagogie, des exclus eux-mêmes associés aux discussions et aux propositions, comme l'avait initié le Conseil national de la lutte contre la pauvreté et son président Etienne Pinte.

Le nouveau modèle français que défend et veut incarner le premier Ministre, c'est au fond un volontarisme réaliste, c'est une générosité maîtrisée. Il est loin le temps où un président de la République annonçait d'un côté qu'en 5 ans il n'y aurait plus de SDF dans la rue et que la pauvreté reculerait de 30% et de l'autre fustigeait les pauvres en les accusant de frauder ou de ne pas tout faire pour en sortir. Jean-Marc Ayrault s'est d'ailleurs refusé à annoncer des objectifs précis de réduction de la pauvreté. Et les associations comme ATD quart-monde lui ont emboîté le pas en disant que pour les exclus eux-mêmes, l'annonce d'objectifs inatteignables, résonnait comme un mépris à l'égard de leurs souffrances.

Mais pour ce qui est de la mobilisation générale, on regrettera l'absence de deux acteurs clé : le président de la République qui avait inauguré les conférences sociale et environnementale de juillet et octobre. Et le manque de représentativité des entreprises. A part Louis Gallois, Monsieur compétitivité économique, mais aussi (on le sait moins) président de la FNARS, principale Fédération d'organismes d'hébergement et d'accueil des exclus, les entreprises n'ont guère été associées à ces travaux, alors que, tout de même, la sortie de la pauvreté passe le plus souvent par un emploi. Comme souvent, les professionnels de la lutte anti-pauvreté et les acteurs publics étaient sur-représentés alors que tous les corps de la société devraient être mobilisés. On attendra aussi avec curiosité les contre-propositions des forces politiques d'opposition comme des acteurs économiques et sociaux.

Faudrait-il une grande loi cadre pour clarifier les grandes lignes directrices de ce plan national, ponctuée par une nouvelle grand-messe en présence du président de la République et de tous les corps constitués de la nation ? Espérons que la mobilisation générale contre la pauvreté sera le mot d'ordre de l'année 2013.

Les femmes du monde arabe : espoir ou désillusions ?

Michel Taube - Opinion Internationale
Publié le 21/11/2012

Amnesty International organisait à Paris le samedi 17 novembre un colloque avec de nombreuses femmes du monde arabe : « Entre espoir et désillusion, Les discriminations à l'encontre des femmes du Maroc à l'Iran ». S'il est une région du monde où la donne a complètement changé en moins de deux ans pour les femmes, c'est le monde arabe. L'effondrement de régimes dictatoriaux, les transitions démocratiques ou la phase d'anarchie dans lesquelles les pays de la région sont engagés bouleversent profondément la situation des femmes. Le rapport entre les hommes et les femmes semblait gravé dans un double marbre de paternalisme machiste séculaire d'une part et de régimes autoritaires affichant une égalité de façade entre les deux sexes d'autre part.

Toutes les révolutions s'accompagnent de révolutions sexuelles. Et le monde arabe n'y échappe pas ! Mais

quelle révolution vit-on aujourd'hui dans cette région du monde ? Les rapports et les témoignages abondent de violences commises à l'encontre des femmes depuis deux ans. Harcèlement sexuel dans les rues d'Egypte comme le rappelle le film « les femmes du bus 678 » de Mohamed Diab, des femmes attaquées le 8 mars au Caire lorsqu'elles défilent pour la Journée des femmes ou des femmes manifestantes soumises par l'armée à des tests de virginité, des juges égyptiens qui s'opposent à ce que des femmes puissent devenir magistrates, le retour de la polygamie revendiqué par de nouveaux pouvoirs voire même annoncé comme en Libye par le Conseil National Libyen le jour de la déclaration de sa libération du joug de Kadhafi, velléités des islamistes tunisiens de proposer une Constitution remplaçant l'égalité par la complémentarité... Les preuves sont là d'un recul et d'une désillusion profonde parmi les défenseurs de l'égalité entre les deux sexes.

Des organisations comme Amnesty International appellent les autorités de ces pays à respecter les normes internationales et les principes d'égalité des droits dans tous les champs de la société. Et ces organisations internationales agissent de plus en plus à travers des organisations arabes et régionales de femmes, pour ne pas être soupçonnées de tenir un discours occidental. Il faut dire qu'elles n'ont pas été aidées par les précédents régimes dont, souvent, les épouses des dictateurs Ben Ali et Moubarak se pavaient d'actions prétendument égalitaristes.

Et pourtant, ce qui se joue actuellement n'est peut-être pas ce que dessine ce sombre tableau que des yeux trop laïcs (à la française) pourraient nous faire croire... A entendre des femmes arabes engagées tous les jours pour l'égalité, les choses bougent ! « Aucune femme ne regrette la révolution et nous avons été leaders dans ces changements », proclame haut et fort Nadia Leïla Aïssaoui, secrétaire générale du Fonds pour les Femmes en Méditerranée.

Des femmes (et des hommes attachés à l'égalité !!!) font bouger les lignes. Des évolutions positives transparaissent. En Egypte, un homme a été, pour la première fois, condamné à une peine de prison suite à une affaire de harcèlement sexuel. Des femmes libyennes ont fortement réagi, notamment par voie de presse, pour rejeter la chariah et la polygamie lorsque le président provisoire [Moustapha Abdel Jalil](#) les a revendiquées. En Tunisie, c'est la société civile et les médias qui ont fait reculer les islamistes quand ils ont voulu cantonner la femme à un rôle de complémentarité avec les hommes dans le projet de Constitution.

Sur le plan politique, les lignes bougeraient davantage si les partis politiques dits progressistes faisaient de l'égalité une priorité. Lors de l'élection de la Constituante tunisienne le 23 octobre 2011, quel parti a présenté une stricte parité de candidats ? Enahdha. Les femmes ne représentent donc que 30% de l'Assemblée élue et ce sont surtout des islamistes...

Les femmes s'organisent et s'expriment comme jamais sous les anciens régimes. Et plus fort encore que ce retour du refoulé machiste dont font preuve les hommes depuis les révolutions arabes, nous assistons à la naissance d'un nouveau féminisme arabe. Une nouvelle génération de féministes arabes qui assument une identité à la fois arabe et universelle (ou moderne). Le collectif Egalité Maghreb a travaillé sur des argumentaires arabes pour promouvoir l'égalité hommes – femmes.

Les femmes se réapproprient leur corps et l'on voit de plus en plus d'expressions publiques très fortes de cette féminité dans l'espace public des pays arabes. Les femmes politiques s'organisent également avec des groupes parlementaires de femmes qui se mettent en place, avec des initiatives empruntées à l'Iran par exemple où une pétition avait réuni plus d'un million de signatures en 2009 et inquiété le pouvoir des mollahs. Dana Bakdounis est cette femme qui afficha sa photo sans son voile islamique avec sa pièce d'identité pour revendiquer sa liberté.

Symbole audacieux de cette renaissance : cette extraordinaire campagne de « *l'intifada des femmes* » par laquelle des dizaines de milliers de femmes arabes ont affiché à leur domicile un slogan expliquant pourquoi elles revendiquent leur liberté de femme.

Que faire pour aider les femmes ? Les femmes arabes ont avant tout besoin d'éducation et d'information. Comme le dit Nadia Leïla Aïssaoui, elles ont aussi besoin de moyens et de formation pour mieux faire passer leurs revendications. Elles ont aussi besoin que l'Europe et l'Occident les comprennent mieux. La question du voile est par exemple décisive : l'essentiel pour ces femmes arabes est d'être libres, libres de le porter ou de ne pas le porter, libres par rapport à elles mêmes et par rapport aux hommes. Mais elles ne veulent pas être enfermées

dans un faux débat entre les Anciens et les Modernes, les religieux et les laïcs, qui ne correspond pas à la réalité du monde arabe.

Les femmes, leur avenir leur appartient plus que jamais dans le monde arabe.

Faut-il censurer Google ?

Michel Taube - Opinion Internationale

Publié le 18/09/2012

Comment un film débile, « L'innocence des musulmans », a-t-il pu tuer des femmes et des hommes ?

Certes, la liberté d'expression est le fondement de la démocratie. Inutile de lire Spinoza ou le 1^{er} amendement de la Constitution américaine pour s'en convaincre. Celles et ceux qui désirent restreindre cette liberté, plus que d'autres droits, qu'ils soient religieux ou défenseurs d'une vérité quelle qu'elle fut, nous mèneront toujours vers des régimes plus autoritaires.

Et c'est bien ce que prônent les salafistes et autres auteurs de violences ces derniers jours en réponse à la diffusion du film « L'innocence des musulmans ». Que des personnes aient été tuées (plus d'une dizaine dans le monde arabo-musulman) en ricochet à ce film idiot, bête et méchant est dramatique et disproportionné.

Ceci dit, il y a deux responsables dans cette affaire qui aggrave les tensions entre civilisations.

Google tout d'abord. Le moteur de recherche (et sa filiale Youtube) ne peut se cacher derrière les législations nationales pour décider de bloquer ou de maintenir la diffusion de ce film, bref pour s'innocenter de la responsabilité des contenus qu'il diffuse.

En effet, si chacun a le droit de s'exprimer (Internet a libéré les paroles racistes, antisémites, haineuses et eschatologiques de toutes sortes), les diffuseurs, ceux qui offrent les canaux de diffusion de ces paroles ont d'autres responsabilités que leurs auteurs. Google est devenu un acteur planétaire mondial et a, comme toute entité d'envergure, une responsabilité politique et morale dans les informations et gestes que l'entreprise véhicule ou relaie.

Face aux dommages causés par ce film débile, Google aurait très bien pu bloquer les images et laisser son auteur se débrouiller pour le diffuser comme il veut.

Seconds responsables : les musulmans, attachés au sacré, devraient s'ouvrir davantage aux lois de la liberté s'ils veulent que le printemps arabe accouche de régimes démocratiques et non de nouvelles dictatures. Et on ne sait encore si c'est le chemin qu'ils prennent. Même la Tunisie, le plus libéral des pays arabes, a vu des artistes et des œuvres d'art respectueuses et de qualité, censurées par la pression populaire ou le pouvoir islamiste.

Pendant des siècles, les chrétiens poursuivaient comme hérétiques et criminels les libre-penseurs et particulièrement les humoristes. Dans le fameux roman « le nom de la rose » de Umberto Eco, c'est le livre perdu d'Aristote consacré au rire que les tenants de l'Eglise veulent interdire à la lecture des fidèles. La démocratie a réellement prospéré à l'issue de ce combat gagné par « les libéraux ».

Il faudra bien que l'Islam, et les musulmans, qui ont déjà connu des périodes de tolérance vis-à-vis de l'autre (et qui coïncidaient avec une période de lumières), acceptent la critique, par exemple la représentation du sacré par celles et ceux qui ne sont pas musulmans ou le droit à se convertir et à changer de foi. Les caricatures de Mahomet dans le journal Charlie Hebdo étaient pas exemple un acte de liberté en même temps que de respect vis-à-vis de tous publics. Cela s'appelle l'humour.

En revanche, personne n'a d'obligation à accepter ni à diffuser la bêtise, la méchanceté, le racisme et

l'intolérance que véhiculent des films comme « L'innocence des musulmans ». Tout est affaire de mesure et de proportion.

Les droits de l'homme sont morts. Vive les droits humains !

Michel Taube - Opinion Internationale

Publié le 08/12/2012

Nous profitons de la Journée mondiale des droits de l'homme du 10 décembre pour annoncer que, désormais, la Rédaction d'Opinion Internationale respectera la lettre et l'esprit des droits humains. De quoi s'agit-il ?

Le lecteur avisé ou l'amoureux de la francophonie le sait : il n'y a guère que les Québécois, les Suisses, les Belges, et les membres de l'organisation Amnesty International pour parler de « droits humains » et non de cette dérive langagière : les « droits de l'homme ».

Et bien, Opinion Internationale, bien que née en France, mais attaché à la Francophonie et surtout au respect de la langue française, a décidé d'être à son tour scrupuleux avec la langue de Molière : parler de « droits de l'homme », c'est exclure nécessairement, qu'on le veuille ou non, en creux mais dans le texte, les femmes. C'est employer un générique qui exclut d'office la moitié de la gente humaine.

Vous me direz : on pourrait écrire l'homme des droits humains avec un grand H, mais, sans tomber dans la critique marxienne, l'homme des droits humains et des Lumières n'est pas un être abstrait, général, « bourgeois », au-dessus des hommes tels qu'ils vivent et tels qu'ils sont. Et les règles typographiques de la presse n'aiment pas non plus trop les abus de majuscules.

Seul l'adjectif « humain » permet d'ajuster le propos à notre pensée : nous parlerons donc désormais de droits humains.

Cela n'a aucune importance mais cela en a tellement ! Les discriminations s'insinuent dans les habitudes les plus anodines de la vie, de la pensée et de la parole. Nous avons décidé de réagir. Les droits de l'homme sont morts, vive les droits humains !

Nous ne ferons qu'une exception lorsque nous parlons d'un texte ou d'un titre dont la dénomination officielle ou juridique emploie le terme « droits de l'homme » : la Journée mondiale des droits de l'homme est la fête des partisans de l'universalité des droits humains. Alors, vive les droits humains et que le combat continue ! Signez par exemple pour demander la libération ou soutenir l'une des douze personnalités dans le monde que soutient Amnesty International avec www.marathondesignatures.org.

L'imam de la paix en visite à Yad Vashem, Mémorial de la Shoah

Michel Taube - Opinion Internationale

Publié le 15/11/2012



mémoriel de 6 millions de Juifs morts de la Shoah à Yad Vashem, le Mémorial qui leur est dédié.

On ne peut promouvoir les droits de l'homme sans œuvrer au dialogue inter-religieux. Cette semaine a vu s'entrechoquer deux conceptions de l'Islam, ou plutôt la seule qui respecte l'esprit de la religion du Prophète – avec une interprétation qui la trahit...

Pendant que la sœur de Mohamed Merah confessait sa haine des juifs et de l'Occident, l'imam de Drancy, Hassen Chalghoumi se rendait en Israël sur les traces mémorielles de la Shoah. Lui qui est Imam d'une ville française qui a vue partir pour les camps de la mort 70.000 juifs, s'est rendu à Jérusalem sur le tombeau

L'imam conduisait une délégation d'imams français qui ont inscrit en arabe un passage du coran dans le livre d'or du Mémorial. Premiers mots en arabe dans ce Livre qui contient des messages de chefs d'Etat du monde entier.

Hassen Chalghoumi a lui même fait le lien avec l'affaire de Toulouse en déclarant : « la sœur de Mèrah ne représente pas l'Islam. Son frère est un assassin. Nous représentons les musulmans de France. »

L'imam en a profité pour aller prier à Al Aqsa, le troisième lieu saint de l'Islam, rendre visite au grand rabbin d'Israël puis au ministre des affaires religieuses de l'Autorité palestinienne à Ramallah, faisant de ce voyage une mission diplomatique pour la paix entre les religions.

Regrettons que cette visite ait été moins médiatisée que les propos antisémites de la sœur du meurtrier de Toulouse. Nous devrions tous, musulmans, décideurs, médias, œuvrer à faire des agissements et des appels au dialogue et à la paix de l'imam de Drancy, le symbole de l'Islam que veulent et pratiquent une majorité (trop silencieuse) des Français de confession musulmane.

Deux infos contradictoires pour un même fait : quand les médias font mal leur boulot

Michel Taube avec Emma Ghariani - Opinion Internationale

Publié le 12/10/2012



Il y a quelques jours, le lecteur matinal des transports en communs parisien a pu lire deux informations contradictoires sur la Turquie. Le quotidien gratuit *Métro* faisait état dans ses pages Monde du vendredi 5 octobre, d'un premier ministre turc calmant le jeu dans les tensions qui agitent ces dernières semaines la frontière syro-turque : « Non, la Turquie n'a pas l'intention de déclencher la guerre contre la Syrie ». Quelques pages et un quotidien plus loin, le ton était tout autre entre la Syrie et la Turquie : le même jour, la couverture de *Direct Matin* s'ouvrait sur une photo de soldats turcs en armes, à la frontière syrienne. Accompagné de ce titre accrocheur : « La tension entre la Turquie et la

Syrie s'intensifie, le feu au poudre ? ». De quoi faire douter le lecteur de *Métro* quant à la volonté de la Turquie de réellement « calmer le jeu ». Alors qu'il arrivait à la double page consacrée au sujet de couverture, le lecteur de *Direct matin* prenait peur : car l'on y parlait désormais d'une « escalade qui fait craindre l'internationalisation du conflit » et Erdogan, qui laisse désormais « exploser sa fureur » assène que « La Turquie ne laissera jamais impunies de telles provocations. ». Le conflit Syro-turc, bientôt en France ?

Deux articles. Apparemment, deux informations différentes : apaisement pour l'un et alarmisme pour l'autre. Les faits sont pourtant les mêmes. En fait, deux traitements éditoriaux qui délivrent à la lecture rapide et sans connaissances préalables un sentiment différent. L'article de *Direct Matin* a été pensé et conçu pour faire peur. Et il y a en cela quelque chose de gênant. Oui, la situation est tendue, mais pourquoi ce choix d'une photo d'hommes en armes en couverture quand on sait que le Parlement turc a voté une motion autorisant « si nécessaire » la conduction d'opérations en Syrie, motion dissuasive qui n'autorise pas le gouvernement à entrer en guerre ? Oui, il y a eu bombardement mais pourquoi une double page dont les mots font peur et s'accompagnent d'une image menaçante d'un tank, quand on sait aussi que 62% de la population turque est opposée à une guerre ? Pourquoi après tout, ne pas emprunter le chemin difficile que constitue la présentation équilibrée d'un conflit complexe, tout à fait possible sur une double-page, au lieu de prendre ses gros sabots éditoriaux et offrir au lecteur matinal des transports en commun un digest anglé sur une vision "Armageddonisante" de la situation au Proche Orient ? Réponse : pour vendre et faire de l'audience. Vendredi pour les lecteurs du *Métro*, ça n'était pas la Turquie qui montrait ses muscles, c'était *Direct Matin*.

Conférence environnementale : l'heure de vérité du véritable changement

Michel Taube - Opinion Internationale

13/09/2012

C'est l'un des moments de vérité pour la nouvelle majorité de gauche qui est sortie des urnes au printemps dernier en France : la Conférence environnementale réunit tous les acteurs de l'écologie et de la société pour amorcer un changement de paradigme écologique et sociétal pour les 10 à 20 ans à venir.

C'est en tous les cas ce qu'en espèrent deux de ses acteurs clé : Serge Orru, Directeur général du WWF France, et Pascal Durand, nouveau secrétaire national d'EELV (Europe Ecologie les Verts), allié au parti socialiste dans la majorité et présent dans le gouvernement.

Selon Serge Orru, « cette conférence doit créer une éco-planification de l'économie française qui doit déboucher sur une économie du moindre impact environnemental et doit remobiliser tous les acteurs de la société et de l'économie dans une nouvelle construction de la société.

« Il ne suffit pas d'adopter une fiscalité adaptée qui taxera les pollueurs, ajoute Serge Orru. Il faut aller beaucoup plus loin en concluant par exemple d'ici deux ans un Pacte agricole qui réconciliera les agriculteurs avec la planète et avec eux-mêmes. »

La transition énergétique est certainement le dossier le plus chaud de la Conférence et celui sur lequel se jouera le succès ou l'échec de la réunion. Pascal Durand, qui vient de succéder à Cécile Duflot à la tête des Verts, est très clair : « on ne peut en même temps promouvoir le nucléaire comme une énergie d'avenir et investir massivement dans les énergies renouvelables.

« Plus politiquement, ajoute Pascal Durand, c'est maintenant l'heure de vérité pour la nouvelle majorité quant à sa capacité à porter ou non un véritable changement de société. La Conférence doit fixer clairement le cap vers un nouveau modèle de développement. »

La Conférence donnera-t-elle un nouveau souffle à une écologie progressiste et efficace, comme avait su l'amorcer le Grenelle de l'environnement en 2007 et 2008 ? Réponse sous 48 heures...

Tunisie : vers un scénario à l'iranienne ?

Michel Taube - Opinion Internationale

11/09/2012

L'actuel président de la République tunisienne Moncef Marzouki dénonce, dans un entretien donné le 9 septembre au quotidien français Le Figaro, l'image actuelle de son pays en France et en Europe. « La Tunisie ne plonge pas dans l'islamisme », proteste le président.

Il regrette que des méfaits isolés commis par des salafistes, pourtant si minoritaires dans le pays, aient un tel écho dans la presse occidentale alors qu'ils ne reflètent en rien, selon ses dires, la réalité de la Tunisie.

Nous partageons l'analyse de l'actuel président sur le fait que la Tunisie n'est pas un pays islamiste. La société tunisienne est d'ailleurs la plus avancée du monde arabe en matière de libertés des femmes, de niveau d'éducation des jeunes et de liberté tout court. C'est certainement pourquoi le printemps arabe a été déclenché en Tunisie et non ailleurs.

Des violences à répétition

Mais nous ne pouvons suivre le président Marzouki sur l'excès de publicité donné à des agissements récurrents et répétés menés par des groupuscules salafistes dans toute la Tunisie. Ses protestations sont aussi suspectes que si l'on s'était offusqué en décembre 2010 de l'immolation d'un certain Mohamed Bouazizi à Sidi Bouzid. Ce « fait divers » à l'époque fut tout simplement le bruissement d'aile de papillon qui déclencha la révolution tunisienne un mois après et le printemps arabe dans la foulée.

Tous les actes de violence sont aujourd'hui répréhensibles. Et ce qui inquiète, c'est la systématicité, la répétition de ces faits commis par les salafistes. Et le silence, le laisser-faire de la police et du gouvernement dirigés par les islamistes d'Ennahda signifient de plus en plus une forme d'approbation par le pouvoir en place de ces agissements... et des valeurs conservatrices et contre-révolutionnaires qu'ils portent !

Que le gouvernement arrête les salafistes ayant commis des violences

Pour expliquer ou justifier, son alliance avec les islamistes, sortis vainqueurs, rappelons-le, du vote historique du 23 octobre 2011 qui élit l'actuelle Assemblée constituante, Moncef Marzouki explique que Ennahda est l'équivalent islamiste de la démocratie chrétienne, « qu'il y a un spectre islamiste très large et que l'islamisme, pour une large part, est soluble dans la démocratie. Ma mission est de les arrimer aux valeurs démocratiques. C'est la raison pour laquelle je continue à coopérer avec Ennahda, sachant aussi que la frange salafiste est irrécupérable. »

Si le pari du président est fondé, et nous voulons le croire (même s'il n'est pas sûr que Ennahda soit un parti centriste comme le fut la démocratie chrétienne), il suffit d'une chose simple : que le gouvernement ordonne à la police (que l'on sait si puissante dans ce pays) l'interpellation et l'arrestation de la centaine de salafistes qu'on a vu se déplacer tout au long de l'été pour commettre violences et intimidation contre des artistes, des médias, des hôtels ou d'autres rassemblements.

Une jeunesse menacée

L'enjeu est de taille : il y a juste un an, le G8 s'engageait à débloquent des milliards de dollars pour la Tunisie à condition qu'elle confirme sa promesse démocratique. Aujourd'hui bon nombre d'investisseurs s'inquiètent franchement de la tournure des événements et hésitent à investir dans le pays.

L'avenir de la jeunesse tunisienne se joue actuellement et le naufrage de 78 jeunes au large de Lampedusa la semaine dernière ravive la violence et le désœuvrement vécus par cette même jeunesse qui a « dégagé » le dictateur Ben Ali. On a franchement l'impression que le seul vrai adversaire du pouvoir islamiste, ce ne sont pas ses opposants, incapables de s'organiser et de s'entendre sur un modèle alternatif, mais c'est le chômage des jeunes ! Et que ces derniers, pas franchement ravis de la société rigoriste que leurs promettent les islamistes, pourraient bien se réveiller une nouvelle fois comme ils surent le faire en 2011.

L'heure pour les Tunisiens de choisir leur destin

Bientôt deux ans après la chute de Ben Ali, un an après l'élection de la Constituante, l'heure est venue pour la Tunisie de choisir définitivement son modèle de société. Le président Marzouki prononce ces mots dans les colonnes du Figaro : « Le projet d'une société pluraliste, tolérante, où la femme est l'égale de l'homme, une société ouverte sur le monde tout en étant attachée à ses racines n'est pas remis en cause par Ennahda, mais par sa fraction d'extrême droite qui est très minoritaire dans le pays, c'est-à-dire les salafistes. Ce projet est également attaqué par une infime minorité d'extrême gauche qui voudrait nous ramener à la révolution culturelle. Ce projet de société, soutenu par la quasi-totalité des Tunisiens, est en place depuis soixante ans, et s'imaginer qu'il puisse être mis en danger par la déclaration d'un imam ou la manifestation d'une poignée d'illuminés, **cela revient à croire qu'on peut changer de place une forêt parce qu'il y a une branche qui bouge.** » (souligné par nous)

Mais c'est exactement ce qui s'est passé avec Ben Ali début 2011 et, dans l'autre sens, en Iran après la chute du Shah et l'arrivée de Khomeiny : une simple branche peut mettre le feu à une forêt. Croire que les islamistes ne voudront pas prendre le pouvoir, et pour longtemps, c'est faire preuve de grande naïveté et sous-estimer leur force et leur implantation dans le pays.

Vers un scénario à l'iranienne ?

Trois faits nous inquiètent au plus haut point : Moncef Marzouki reconnaît lui-même que les deux-tiers des gouverneurs nommés depuis un an dans le pays sont des islamistes. Les procès intentés contre la presse (souvent excessive il est vrai) et les pressions sur la liberté d'expression menacent l'esprit même de la révolution tunisienne. Enfin, et surtout, on nous rapporte que les prêches du vendredi dans les mosquées sont de plus en plus retransmis dans les rues des villes tunisiennes où les affaires doivent s'arrêter à ce moment. Dans une société laïcisée comme la Tunisie, plus encore que le projet de loi criminalisant les atteintes au sacré, ce fait

prépare selon nous la tentative de coup d'Etat de l'intérieur de la société que tente actuellement le pouvoir islamiste et nous fait franchement craindre un scénario à l'iranienne.

Si la coalition actuellement aux affaires (mais qui de facto laisse les rênes du pouvoir aux islamistes) prolonge de une ou deux années la transition, comme il en est de plus question, nous parions que les islamistes auront gagné et bénéficieront de suffisamment de temps pour « élaguer » la forêt. Et le président Marzouki se verra écarter comme tous les adversaires d'une islamisation du pays.

Dernière minute : Youcef Nadarkhani, accusé d'apostasie, a été libéré samedi 8 septembre en Iran

Michel Taube - Opinion Internationale
10/09/2012

Dernière minute : nous apprenons par l'ACAT la libération de Youcef Nadarkhani ! Celui-ci a été condamné à 3 ans de prison pour évangélisation ou en termes juridiques « atteinte à la sûreté de l'Etat », mais ayant passé déjà trois années et un mois en prison, il a pu bénéficier d'une libération sous caution, selon la même source.

Il s'appelle Youcef Nadarkhani et risque d'être exécuté d'un jour à l'autre en Iran. On le sait, la peine de mort est l'un des piliers du régime des mollahs iraniens qui condamnent à mort et exécutent, entre autres raisons, des femmes pour lapidation, des opposants politiques, et des personnes accusées d'apostasie.

Dans cette affaire, le crime de Youcef Nadarkhani est de s'être converti au christianisme à 19 ans. Aujourd'hui pasteur, il a eu l'audace de refuser, au nom de la liberté religieuse, que ses enfants suivent des cours d'Islam. Accusé d'apostasie et de prosélytisme, il a été condamné à mort à trois reprises depuis octobre 2010 pour « apostasie nationale ». Sommé d'abjurer sa foi chrétienne, il a refusé à trois reprises d'obtempérer en septembre 2011.

Devant l'émoi international, le ministre de la justice iranien a retardé l'issue tragique du procès en décembre dernier. Mais une nouvelle, une ultime audience doit avoir lieu après-demain, samedi 8 septembre : la cour d'appel de Rasht pourrait signer l'ordre d'exécution de Youcef Nadarkhani. Youcef Nadarkhani aurait pu être musulman sunnite, Baha'is, Zoroastrien ou juif (telles sont les minorités religieuses en Iran), peu importe...

Au nom de la liberté religieuse, au nom du dialogue entre les cultures et les religions, nous demandons à toutes les femmes et les hommes de bonne volonté, en Europe et dans le monde, de protester contre cette condamnation à mort et de demander aux autorités iraniennes de libérer le pasteur Youcef Nadarkhani.

L'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture et de la peine de mort) lance un Appel urgent et vous propose d'écrire aux autorités iraniennes : http://www.acatfrance.fr/medias/files/appel_urgent/AU%4036-Nadharkhani-lettre-2012.doc

On ne touche pas à un mausolée !

Michel Taube - Opinion Internationale

08/07/2012

La destruction des mausolées de Tombouctou au Mali (sept à dix des seize stèles de la ville, selon les sources) est un crime contre l'humanité et une honte pour la communauté internationale. Plus encore que la destruction des Bouddhas de Bâmiyân par les talibans en Afghanistan en 2001, ces crimes révèlent au grand jour la dimension viscéralement eschatologique des islamistes radicaux de Ançar Eddine, liés à Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). Violer et détruire des tombes a toujours été une atteinte aux hommes comme au sacré. Venant de tenants d'une soi-disante loi religieuse, c'est un comble et une folie !

Ces tombes enferment les corps de saints musulmans touarègues considérés comme des hérétiques par ces partisans d'un retour à l'Islam des origines. La destruction de ces monuments intervient en représailles à leur classement au Patrimoine mondial en péril par l'Unesco.

Comme l'indique un article du Monde (Anne Pélissier, 3 juillet 2012), des risques majeurs pèsent aussi sur des manuscrits précieux remontant jusqu'aux XIIème et XIIIème siècles que la ville de Tombouctou gardait précieusement. Université islamique et touarègue renommée au XVème siècle, Tombouctou eut son heure de gloire. Des Maliens auraient caché et protégé ces manuscrits lors de la prise de pouvoir par les islamistes et les touarègues.

Sur le plan politique, espérons que ces crimes convaincront définitivement les rebelles touarègues du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) qu'ils se sont fait totalement instrumentaliser par les islamistes et qu'ils se retourneront, avec la population, et le soutien de la communauté internationale, contre ces semeurs de mort d'Ançar Eddine. Ces destructions marquent le début de la guerre fratricide que se livrent désormais les alliés d'hier.

Ajoutons que, plus les semaines passent, et moins l'on comprend l'attentisme de la communauté internationale et des dirigeants africains, notamment l'Algérie. Il est temps d'intervenir avant qu'un Etat islamiste s'installe, et pour longtemps, au cœur de l'Afrique noire francophone. Une alliance tactique avec le MNLA nous paraît indispensable pour vaincre les islamistes radicaux, quitte à renvoyer à plus tard la question de la partition ou d'une grande autonomie du Nord du pays.

Syrie, Maghreb, France

Michel Taube- Opinion Internationale
06/07/2012

Pour une Maison permanente des Amis de la Syrie

Laurent Fabius, Ministre des Affaires Etrangères a inauguré hier la Maison du peuple syrien à Paris. Créée en marge de la tenue ce matin de la Conférence des Amis de la Syrie, qui réunit à Paris les représentants de 100 Etats, cette Maison pourrait inspirer les autorités françaises et européennes, qui souhaitent renforcer les moyens des opposants à Bachar El-Assad, à créer des Maisons permanentes des amis du peuple syrien dans les grandes capitales ou métropoles (Paris, Istanbul, Bruxelles, Genève, Washington...).

Enfin un nouvel Ambassadeur tunisien à Paris et une commémoration discrète des 50 ans de l'indépendance algérienne

Depuis la chute du dictateur Ben Ali, aucun Ambassadeur tunisien n'avait été nommé à Paris. Aucune explication officielle n'avait été donnée à Tunis... Les nouvelles autorités tunisiennes voulaient certainement "sanctionner" symboliquement les atermoiements pro-Ben Ali du précédent pouvoir en France. Saluons donc la nomination de Monsieur Adel Fekih comme Ambassadeur. Et gageons que la France et la Tunisie reconstruiront des relations normalisées au service de la démocratie et de l'intégration des deux pays.

La commémoration des 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, jeudi 5 juillet, nous permet aussi d'en appeler à une réconciliation définitive entre l'Algérie et la France. Il n'y a pas eu de visite officielle entre les chefs d'Etats depuis 2000. Les enjeux diplomatiques (l'avenir du Mali), économiques et démographiques sont considérables. A quand une rencontre Hollande - Bouteflika ?

N'y-a-t-il qu'en France que le voile fait polémique ?

La France est souvent accusée par d'autres pays démocratiques comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou l'Allemagne de restreindre la liberté d'expression et d'opinion en matière de religion ou d'opinions politiques. Peu de pays ont des lois mémorielles qui pénalisent la négation de génocides par exemple. Nous y reviendrons. Le port de signes religieux est également poursuivi en France, de même que les manifestations d'attachement culturel ou religieux de minorités (musulmans, sikhs...) sont parfois entravées. Hier, la Fédération Internationale de Football (FIFA) a autorisé le port du voile (le Hijab) dans le foot féminin. Mais ce qui fait événement, pour nous Français, ce n'est point tant la décision elle-même que le fait qu'elle ait recueilli l'unanimité des voix du Board de la FIFA. Le consensus règne au niveau international sur une question qui commence déjà à faire polémique en France, notamment à l'initiative des associations féministes. Faut-il lire Spinoza pour savoir que le fondement de l'Etat, c'est la liberté d'opinion...

Aung San Suu Kyi, la Mandela du XXI^e siècle

Michel Taube - Opinion Internationale

27/06/2012

Elle est la Mandela du XXI^e siècle, celle qui porte en Birmanie, en Asie et partout dans le monde, l'espoir de la démocratie et de la liberté pour tous les peuples.

Que représente Aung San Suu Kyi ? Elle est la Mandela du XXI^e siècle, l'icône vivante de la liberté et de la démocratie prête à exercer le pouvoir pour faire prospérer ses idées. Souhaitons lui le même destin que Mandela : accéder au pouvoir pour changer en profondeur le régime birman.

C'est aussi que ce nous aimons en elle : Aung San Suu Kyi a toujours refusé d'être une simple militante des droits de l'homme. Elle est une femme politique, un chef de parti, comme le fut Mandela en Afrique du Sud. Avec cette aura et cette grandeur morale qui réconcilie les hommes avec les méandres de la politique. Car les droits de l'homme ne peuvent avancer sans une vision politique* : les droits humains sont un combat politique.

Sa visite à Paris, historiquement capitale du pays des droits de l'homme, était nécessaire. Regrettons toutefois que sa tournée européenne n'ait pas conduit Aung San Suu Kyi à Strasbourg, capitale européenne des droits de l'homme, siège de la Cour Européenne des droits de l'homme et du Parlement Européen. C'est tout de même le Parlement Européen qui lui décerna le Prix Sakharov de la liberté de pensée en 1990, soit un an avant son Prix Nobel de la Paix. Le Parlement de Strasbourg aurait tout de même pu la recevoir pour lui remettre son Prix, comme le fit l'Académie d'Oslo la semaine dernière.

Aung San Suu Kyi termine donc sa tournée européenne à Paris. Espérons que c'est dans le monde arabo-musulman, où souffle aujourd'hui le vent de la liberté, que se rendra prochainement cette icône des libertés. Sa rencontre avec la Yéménite Tawakkul Karman, elle-même prix Nobel de la paix 2011 - et à qui l'on prête également des desseins politiques, sonnerait comme une alliance mondiale des défenseuses et des défenseurs des droits de l'homme.

*Ce fut l'une de nos convictions lorsque nous dirigeâmes Ensemble contre la peine de mort : la peine de mort ne sera abolie dans de nouveaux pays qu'au terme d'un combat politique et d'un débat global avec les dirigeants et les sociétés. Je pense surtout au monde arabo-musulman où, malgré le printemps arabe, aucun pays n'a encore aboli la peine de mort.

Lettre ouverte à Mireille Dumas et Cyril Féraud pour l'Eurovision en Azerbaïdjan

Michel Taube - Opinion Internationale

24/05/2012

Madame Mireille Dumas et Monsieur Cyril Féraud,

Vous êtes journalistes et animateurs et allez présenter samedi soir l'un des événements les plus populaires de la télévision : le concours Eurovision de la chanson.

En tant que Français et citoyen du monde, j'espère sincèrement comme vous que la chanteuse Anggun portera haut et fort les couleurs de la France. Elle incarne somme toute une certaine idée, plurielle et tolérante, de notre pays.

Samedi soir, plus de 100 millions de téléspectateurs, dont 5 millions de Français, seront devant leur petit écran et écouteront les commentaires des animateurs de cette cérémonie. En France, c'est à vous, Madame, Monsieur, qu'est dévolue cette noble tâche. C'est à vous que reviendra le plaisir de présenter notamment le pays hôte de l'Eurovision...

Vous n'êtes pas sans savoir que cette édition 2012 se tient en Azerbaïdjan grâce à la victoire de Ell & Nikki l'an passé. Certainement y êtes vous déjà.

L'Azerbaïdjan a mis les petits plats dans les grands pour accueillir cet événement international et montrer sa puissance d'Etat producteur de pétrole et de gaz. Ce pays est aussi, malheureusement, un des pays européens (membre du Conseil de l'Europe) où le manque de libertés et la pauvreté frappent durement la population.

De nombreuses ONG ont rendu publics des rapports éloquentes et bien tristes sur la situation du pays. Une de nos consœurs, Farida Cherfaoui, en restitue l'essentiel dans son article pour www.opinion-internationale.com.

Pour ne prendre qu'un exemple : vos confrères journalistes d'Azerbaïdjan sont durement entravés dans l'exercice de leur métier. Plusieurs sont emprisonnés : Zaur Guliyev et Vugar Gonagov de Khayal TV (depuis le 13 mars 2012), Anar Bayramli de Fars News et Sahar TV (depuis le 17 février 2012), Avaz Zeynalli du journal Khural (depuis le 28 octobre 2011) et Ramin Bayramov du site internet Islamazeri.az (depuis le 11 juillet 2011).

Madame Dumas, Monsieur Féraud, nous sommes parfaitement conscients de la neutralité qu'impose la mission de présenter l'Eurovision. Mais nous voudrions en même temps vous rappeler à votre conscience professionnelle qui est de dire les choses, sans violence ni parti pris.

Lorsque vous parlerez de l'Azerbaïdjan samedi soir à des millions de Français et de téléspectateurs francophones de par le monde, il nous paraîtrait honnête que vous disiez que des journalistes sont emprisonnés dans ce pays, que les libertés y sont bafouées et que l'Eurovision – et les valeurs européennes que porte ce concours - pourrait inspirer le pouvoir et le président Ilham Aliyev pour démocratiser le régime.

Ce serait faire œuvre de journaliste autant que d'animateur.

Samedi soir, nous serons devant notre poste de télévision, nous soutiendrons les concurrents en espérant que les meilleur(e)s gagnent, mais nous penserons aussi à toutes les victimes du régime azéri dont vous serez, nous l'espérons, Madame, Monsieur, le porte-voix le temps d'une soirée et d'un instant.

La grande mesure des années Hollande...

Michel Taube - Opinion Internationale

10/05/2012

Lundi soir, David Pujadas demandait à Robert Badinter, à qui il rappelait que l'abolition de la peine de mort avait constitué LA grande mesure des années Mitterrand, quelle serait à son tour la décision ou la loi que laisserait dans l'histoire le quinquennat naissant de François Hollande ? Robert Badinter répondit : le droit de vote des étrangers aux élections locales. Robert Badinter oublia de rappeler que cette promesse avait été trahie par François Mitterrand pendant ses 15 années de pouvoir alors que, déjà à l'époque, elle constituait une mesure symbolique de l'intégration des étrangers et de la paix civile entre les citoyens résidant sur notre sol.

Espérons que François Hollande engagera ce combat politique, qui risque de se dénouer lors d'un référendum si

une majorité des 3/5ème du Congrès n'est pas réunie pour voter cette réforme.

Ceci dit, une autre mesure pourrait entrer dans l'histoire, prévue dans le programme et les 60 propositions du candidat Hollande : le mariage gay et le droit d'adopter pour des couples du même sexe. Alors que le président Barack Obama vient de se dire favorable personnellement à cette avancée sociale, et alors même qu'elle relève de la compétence des Etats américains fédérés, gageons qu'en France le débat sur le mariage gay, qui a été étrangement discret pendant la campagne des présidentielles, aboutira rapidement au vote d'une loi historique.

Pour qui voter ? Et si les droits humains guidaient notre choix ?

Michel Taube - Opinion Internationale

20/04/2012

Pour qui voter dimanche ? Et si le respect des droits humains et des libertés publiques constituait in fine, notamment pour les indécis, le critère de choix du candidat qui recueillera votre suffrage ? La France ne se considère-t-elle pas comme la patrie des droits de l'homme ?

La vocation d'OI – Opinion internationale n'est pas de donner de consignes de vote. Engagé mais non partisan, au nom de l'universalité des droits de l'homme et du développement durable, - le respect de la Terre et les Hommes en somme -, notre credo est tout de même d'informer pour s'engager.

Nous tenions à interroger les candidats sur le degré de priorité qu'ils comptent donner au respect des libertés publiques.

Tous ont répondu sauf Nicolas Dupont-Aignan. Et il en est une que l'éditeur n'a pas souhaité contacter, Marine Le Pen, considérant que le Front National est opposé aux valeurs fondamentales qui fondent notre République : « liberté, égalité, fraternité ».

Des entretiens avec les représentants des candidats, il ressort que les droits humains sont surtout considérés par la plupart comme un champ de valeurs qui traversent tous les programmes. L'immigration, les prisons, le mariage gay donnent lieu à des considérations plus concrètes. La dimension économique et sociale, dans un contexte de crise, revêt aussi une dimension particulière. L'international (et le rôle de la France) est, enfin, considéré comme le véritable horizon des droits de l'homme.

Pour notre part et à titre personnel, s'il ne devait y avoir qu'un critère de choix, nous dirions ceci : considérant que la stigmatisation erronée de l'immigration depuis 30 ans a gangrené notre pays alors qu'elle est « une chance pour la France » (pour reprendre le nom d'un ouvrage d'un ancien dirigeant de droite, Bernard Stasi), et parce que la vraie question de notre avenir est « la question sociale », nous proposerons que le droit de vote des étrangers aux élections locales constitue le critère majeur de notre bulletin de vote. François Mitterrand l'avait promis en 1981 et ne l'a jamais fait ! Nous vous laissons lire les positions des candidats sur ce point...

Et surtout, allez, allons voter !

Fukushima notre amour : une question française

Michel Taube - Opinion Internationale

09/03/2012

L'opinion internationale réclame un débat mondial sur l'avenir du nucléaire et des ressources énergétiques de la planète. OI – Opinion internationale inaugure une rubrique d'information, de témoignages, de débats et lance une Initiative culturelle franco et euro-japonaise : FUKUSHIMA NOTRE AMOUR...

Fukushima nous concerne tous, notamment nous, Français, en cette période d'élections présidentielles propice à

interroger les grandes lignes de notre destin commun.

Certes, Fukushima est une tragédie japonaise : comme l'a écrit le prix Nobel japonais de littérature, Kenzaburō Ōe, la catastrophe de Fukushima prend une dimension singulière dans le seul pays qui a connu le drame d'un bombardement atomique à Hiroshima et Nagasaki les 6 et 9 août 1945. De Hiroshima à Fukushima : plus que nul autre, les Japonais ont vécu dans leur chair et dans leur âme la puissance à la fois protectrice et destructrice du nucléaire. Drame militaire hier, catastrophe industrielle aujourd'hui, source d'énergie et de protection entre les deux. Pour bon nombre de Japonais, ces deux événements résonnent comme un écho tragique, celui d'un pays affrontant régulièrement des catastrophes d'origine humaine, et devant faire face aux défis d'une reconstruction.

Mais Fukushima est aussi un fait universel, une tragédie européenne et française.

En termes de développement durable (je veux parler de modèle économique et culturel de société), Fukushima va bien plus loin que de poser la question de la gestion énergétique de la planète.

Oui, le nucléaire est aujourd'hui moins coûteux, en facture pour les consommateurs comme en CO₂ pour l'environnement, que les énergies fossiles. Mais à quel prix sera l'énergie d'ici vingt ans si un plan massif européen - voire mondial - d'investissement dans les énergies renouvelables est mis en place et mobilise tous les acteurs énergétiques ? « L'accident » de Fukushima oblige à réunir toutes les « énergies » dans le monde pour envisager une telle alternative.

Mais surtout, Fukushima est certainement le symbole le plus tragique de cette 3^e révolution industrielle qu'annonce Jeremy Rifkin dans son dernier essai : nous vivons le passage du [pouvoir](#) hiérarchique et centralisé qu'incarne le nucléaire à un monde décentralisé et démythifié. « *Le monde est à un carrefour* », écrit-il. Fukushima nous indique la nouvelle voie à suivre – ou celles qu'il faut désormais quitter !

En terme de sécurité, la catastrophe de Fukushima nous rappelle aussi qu'il a suffi d'un accident grave (mais pas le plus grave sur l'échelle de gravité définie par les instances de contrôle et de régulation de la filière ; ne l'oublions pas, pire est encore possible !) pour ébranler tout un pays. Certes, le modèle français de sécurité des centrales nucléaires est plus sûr, car centralisé, qu'au Japon. Mais des failles existent, tout ne peut être prévu.

En termes d'opinion et de démocratie, la tragédie de Fukushima montre que la volonté d'indépendance énergétique à tout prix et la collusion entre autorités et lobby nucléaire peuvent empêcher les opinions publiques d'exprimer un avis sur le nucléaire. C'est clairement le cas au Japon.

En France, le débat est-il vraiment ouvert ? On parle de référendum ? Alors, allons-y ! Je demande un référendum sur l'avenir du nucléaire, notamment parce qu'EDF et Areva sont des entreprises publiques et appartiennent largement aux Français. Les partisans de la voix du peuple risquent fort de voir leurs propres convictions déjugées...

Fukushima concerne aussi la France et l'Europe parce que la tragédie a frappé le Japon, un Etat similaire à la France en termes de niveau de vie et de gouvernance public / privé sur la question énergétique. L'accident n'est pas arrivé dans une ex-République soviétique aux centrales vétustes, mais dans un pays qui se targuait d'un très haut niveau de protection de ses centrales et était perçu comme tel. L'accident de Fukushima, ce n'est pas une question de nucléaire japonais, c'est une question de nucléaire dans les pays occidentaux.

Pour toutes ces raisons, Fukushima, c'est aussi une question française. Une question européenne, un enjeu universel.

Et pour ces mêmes raisons, OI – Opinion internationale souhaite appeler, sans préjugés ni conclusions pré-établies, à un grand débat international sur les questions nucléaire et énergétique, d'un point de vue sociétal, économique, politique et du nouveau paradigme à bâtir pour ce nouveau monde.

Et pour commencer, OI lance l'Initiative Fukushima notre amour : suivez la rubrique animée par notre Rédacteur en chef, Damien Durand et retrouvez témoignages (« Ils racontent leur 11 mars »), articles et débats. Cette rubrique est destinée à amorcer dans le temps ce débat international, sociétal, économique et énergétique sur l'avenir de la planète.

A sa façon, engagée mais non partisane, OI souhaite avec Fukushima notre amour informer et éclairer sur l'universalité de la tragédie de Fukushima.

Chronique de la Révolution de Jasmin... Une semaine au coeur de la transition démocratique tunisienne

Michel taube - Opinion Internationale

26/10/2011

Revenir en Tunisie depuis la Révolution et la chute de la dictature le 14 janvier, pour ceux qui n'en connaissaient que les années Ben Ali, c'est comme si on débarquait dans un pays, 20 ou 30 ans après l'avoir quitté. Et pourtant, notre précédent voyage remontait à fin décembre 2010 !

Presque tout a changé : la parole s'est libérée. Une sorte de frénésie de parole s'est emparée, surtout des jeunes. Inouï : les gens lisent les journaux dans la rue car auparavant la presse officielle se contentait d'abreuver les non-lecteurs d'apologies du couple Ben Ali - Trabelsi.

Aux terrasses des cafés, sur les allées de l'avenue Bourguiba – les Champs Elysées de Tunis, là-même où s'est jouée la Révolution devant le Ministère de l'Intérieur, on ne parle plus de football (sujet majeur sous l'ère Ben Ali) mais de politique. Librement.

La police, omniprésente auparavant, est absente. En tout cas, elle est invisible.

L'armée – et quelques chars – ont remplacé la police sur les places principales de Tunis. Mais avec la fleur au fusil plus qu'en brandissant la menace des bâtons comme les maniaient les policiers.

La liberté, ce sont aussi des choix personnels : une nièce qui décida de porter le voile (léger et coquet) le jour même où fut levé l'interdit imposé aux fonctionnaires sous Ben Ali.

La Tunisie vit un moment unique dans l'histoire de l'humanité. Comme la France et les Etats-Unis à la fin du XVIIIème siècle, comme les pays de l'Est lors de la chute du Mur de Berlin, les Tunisiens font leur révolution. Et de quelle manière ! Et une Révolution qui éclaire le monde, montre le chemin à d'autres et est enviée par les démocrates du monde entier. Pas que dans le monde arabe.

Alors, oui, l'insécurité règne désormais en ces lendemains de Révolution. Les rumeurs les plus folles circulent : on aurait attenté à la vie du premier Ministre...

Et puis, il y a des questions légitimes : mais où est donc passée la police politique, si nombreuse sous Ben Ali ? Dans le sud tunisien pour contrôler les mouvements de population, d'armes et autres trafics venus de la Libye ?

La crise économique menace : les millions de jeunes qui réclamaient un emploi et un avenir ont fait la révolution. Ils en attendent désormais les fruits ! Les touristes ont déserté les plages tunisiennes et la haute saison s'annonce délicate.

Dans les usines, la révolte gronde : plusieurs chefs d'entreprise, agressés, parfois injustement, ont dû fermer boutique, mettant à la rue des centaines, parfois des milliers, de salariés. Des usines ont brûlé.

A contrario, le Maire de Korba, petite station balnéaire vivant de l'industrie textile de sous-traitance, nous signale que le nombre d'investisseurs qui se renseignent pour envisager de s'implanter en Tunisie n'a jamais été aussi fort que depuis février, maintenant que c'en est fini de la corruption des Trabelsi. A moyen terme, nous en sommes convaincu, la liberté libérera les énergies, économiques et culturelles. Mais à court terme...

Malgré ces nuages, la transition démocratique est en marche, inexorable : « l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique », un nom pompeux pour désigner l'Assemblée des décideurs tunisiens chargée de préparer les élections de la Constituante, travaille bon an mal an.

Quel mode de scrutin sera adopté ? Majoritaire à deux tours pour voir émerger une Assemblée homogène ? On va plutôt vers une proportionnelle intégrale (ou mixte) pour tenir compte de la diversité des courants politiques.

Tout le monde en convient - et les acteurs des révolutions portugaise et polonaise, venus témoigner leur soutien à leurs amis tunisiens, ont lourdement insisté sur ce point : il faut aller vite, vite changer de système politique, vite élire une Constituante qui adoptera une nouvelle Constitution et mettra la Tunisie sur de nouveaux rails.

Le risque de voir les islamistes du parti Ennahdha prendre le pouvoir est-il présent ? A court terme, nous ne le croyons pas. Les Tunisiens, comme l'immense majorité des Arabes, sont certes très croyants et les prêches politiques dans les mosquées (on a signalé la venue d'Imams d'Egypte) ont commencé. Mais la décision prise par l'Instance qui prépare les élections du 24 juillet de prévoir la parité hommes – femmes sur les listes électorales est pour nous un rempart formidable contre la menace islamiste.

Les Tunisiens, plus que tout autre peuple arabe, sont attachés aux progrès de civilisation qu'ils ont savamment tissés depuis déjà le XIXème siècle, notamment en matière de droits des femmes, d'adoption, de droit civil et de la famille, d'éducation également.

Au fond, dans quelques années, ce n'est peut-être pas par hasard que l'on pourra dire que la démocratie arabe est née en Tunisie...

A moyen ou long terme en revanche, si le désordre s'installe durablement, la question se posera d'un pouvoir religieux conservateur mais qui pourrait être plutôt sur la ligne de la Turquie actuelle. La Tunisie est condamnée à réussir sa révolution.

L'essentiel est à court terme d'intégrer dans le jeu politique toutes les forces politiques, notamment les Islamistes. Nous ne donnerons qu'un exemple. La Tunisie pourrait bien être le premier arabe à abolir enfin la peine de mort de son arsenal judiciaire. Pour y arriver, les arguments existent pour convaincre même les islamistes de se ranger à ces arguments. Et c'est la condition de légitimité, dirons-nous, pour faire accepter des mesures de progrès comme l'égalité hommes – femmes ou l'abolition de la peine de mort par le plus large éventail de forces politiques. Ainsi le peuple tunisien suivra le chemin d'une Tunisie moderne.

Nous l'avouons, nous croyions les Tunisiens complaisants avec le régime Ben Ali au nom de la douceur de vivre et de la tranquillité qui régnait dans le pays pour les classes moyennes. La révolution est passée par là et les jeunes ont donné une bonne leçon de liberté à leurs aînés et au monde. Nous devons tous aider désormais la Tunisie à construire l'avenir qu'elle décidera de se donner !

Qu'espèrent les Tunisiens aujourd'hui ? Tous aspirent à la liberté dans l'ordre ! Un déploiement des libertés et de l'Etat de droit dans un ordre politique et sécuritaire à construire (autrement qu'avec des matraques et la terreur de l'ancienne police) qui garantisse le développement économique et la sûreté des biens et des personnes.

Tout un programme, un grand destin pour un grand peuple qu'« Opinion internationale » accompagnera en couvrant désormais l'actualité de la révolution du Jasmin.

Le 23 octobre, acte 1 de la démocratie tunisienne. Les Tunisiens votent librement pour la première fois et élisent leur Assemblée constituante.

Pour une élaboration collective de la future Constitution tunisienne

Michel Taube - Opinion Internationale

Publié le 13/10/2011

Le 23 octobre 2011, le peuple tunisien élira une Assemblée constituante chargée d'adopter une nouvelle Constitution pour la Tunisie. Héritière de la Révolution de Jasmin de janvier 2011, cette Constitution aura une influence considérable et pérenne sur les contours institutionnels de la Tunisie nouvelle, libre et démocratique.

La question de cette élection est : de quelle Constitution veulent les Tunisiens ? Parmi les 1.500 listes et 11.000 candidats en compétition, relevons l'initiative originale des listes indépendantes Doustourna qui ne se contentent pas de proposer des candidats mais soumettent sur Internet un projet de Constitution sur www.doustourna.org.

Une Constitution soumise aux Internauts

Les candidats de ce mouvement très libéral s'engagent à refuser toute fonction gouvernementale et à se

consacrer uniquement à la rédaction de la Constitution. Déjà ils proposent aux Internauts de donner leur avis sur les articles de leur projet de Constitution et de les noter de « mauvais » à « très bien ».

Les premiers articles de la Constitution Doustourna stipulent, entre autres : « La Tunisie est une république unitaire, souveraine, son régime est démocratique pluraliste et décentralisée fondé sur la séparation des pouvoirs. (...) Le peuple tunisien est un peuple enraciné dans son histoire, d'appartenance arabomusulmane et ouvert à toutes les civilisations et valeurs humaines ».

La devise de la république tunisienne proposée est : « dignité, liberté, citoyenneté, égalité. » L'Etat doit garantir les libertés individuelles, l'égalité des sexes et des cultures, la propagande religieuse sera interdite dans l'administration et la propagande politique dans les lieux de culte. Enfin, la peine de mort sera abolie et l'extradition d'un détenu vers un pays où il encourt la peine capitale proscrite. Abolition, rappelons-le, qu'aucun pays arabo-musulman n'a encore décidé à ce jour !

La Constitution sera-t-elle soumise à référendum ?

Doustourna propose que le projet de Constitution qui sera adopté par la Constituante qui sortira des urnes le 23 octobre soit soumis à référendum populaire le 17 décembre 2012, date du deuxième anniversaire de l'immolation de Mohammed Bouazizi à Sidi Bouzid. Le 14 janvier 2013, deux ans après la révolution, pourront se tenir les élections législatives et présidentielle.

Il est très important de déterminer rapidement qui votera in fine la Constitution tunisienne. En effet, l'Assemblée qui sera élue le 23 octobre risque de compter de très nombreux islamistes (près de 40% selon les sondages) et le projet de Constitution risque de s'en ressentir. Les libertés seront-elles garanties ? Toutes les libertés ? De culte, d'égalité entre hommes et femmes ? D'expression (on l'a vu avec les pressions contre la diffusion du film *Persepolis*) ?

Mieux vaut que le peuple soit à nouveau consulté au terme des travaux de l'Assemblée constituante afin que le peuple puisse contre-balancer une version trop rigoriste de cette Constitution.

Associons les jeunes internautes à la Constitution

Pour notre part, nous suggérons un processus d'association des jeunes internautes tunisiens à la rédaction de la future Constitution tunisienne. Ce sont les jeunes qui ont fait la Révolution et les Internauts qui ont bravé la peur et les barrières du pouvoir Ben Ali. Le philosophe Habermas parlait de patriotisme constitutionnel, d'attachement fort des citoyens aux fondamentaux et aux valeurs politiques qui fondent une société démocratique.

L'occasion est offerte aux Tunisiens de s'emparer de ce processus constituant et d'y participer.

Pourquoi ne pas créer un espace Internet permanent de propositions d'articles de la prochaine Constitution avec amendements et votes en ligne auxquels pourraient être conviés les organisations de jeunes, les étudiants et tous les Internauts qui ont construit la blogosphère tunisienne ? Les prochains élus de la Constituante pourront s'en inspirer.

Trop de jeunes internautes considèrent qu'ils ont fait leur job en renversant Ben Ali, que la vie politique courante n'est pas leur affaire. Mais l'avenir de la Tunisie va se jouer entre le 23 octobre et fin 2012. Et à laisser aux partis politiques le monopole du choix des règles de l'avenir tunisien, ces mêmes jeunes risquent de se réveiller fin 2012 dans un régime où ils ne se reconnaîtront guère.

La démocratie, c'est le jeu des contre-pouvoirs qui nous préserve de toute omnipotence d'un homme ou d'un parti. Initiative Doustourna, projet de plateforme internet permanente : autant d'idées pour que les jeunes Internauts tunisiens, véritable âme et fers de lance de la révolution, se manifestent pour peser sur la définition de la prochaine Constitution tunisienne.

La Tunisie entre de plain-pied dans la démocratie : après avoir renversé la dictature et son chef, Ben Ali, la Tunisie organise ses premières élections démocratiques dimanche 23 octobre. Mais c'est dès mercredi soir en Australie et de jeudi à samedi dans le reste du monde que les Tunisiens de l'étranger iront voter.

7 millions d'électeurs, 4 millions d'inscrits sur les nouvelles listes électorales pendant l'été, 11.000 candidats pour 1.636 listes, 217 élus pour former l'Assemblée constituante... La campagne électorale s'est passée dans le calme. A part quelques tentatives d'intimidation autour de l'affaire Nessma TV (voir notre article).

Dimanche, ce ne sera que l'Acte 1 de la transition démocratique : élire celles et ceux qui seront chargés d'adopter une Constitution pour la Tunisie et de choisir de nouveaux dirigeants provisoires, dans l'attente d'élections présidentielle et législatives d'ici fin 2012.

Pour relever le défi de ces élections, l'Instance supérieure indépendante pour les élections, présidée par Kamel Jendoubi, célèbre défenseur des droits de l'homme et exilé politique du temps de Ben Ali, a mis en place, en un temps record (7-8 mois), et en partant de rien, un dispositif géant : 5.000 personnes ont été recrutées et formées depuis 6 mois pour mener à bien l'organisation des élections. Des milliers de bénévoles composent les Instances régionales indépendantes chargées des élections. 7.361 bureaux de vote répartis dans les 27 circonscriptions sur le territoire tunisien seront ouverts le dimanche 23 octobre de 7h à 19h. Pour le Jour J, quelque 50.000 agents électoraux ont été déployés dans les centres de vote, et 5.000 observateurs nationaux et 530 internationaux scruteront les opérations électorales. Les résultats définitifs sont attendus au plus tard le lundi 24 octobre dans l'après-midi.

La réussite opérationnelle de l'élection sera une victoire en soi, une victoire sur la dictature et une preuve supplémentaire de la maturité des Tunisiens.

Mais la préparation des élections a aussi été l'occasion de changements révolutionnaires, que de vieilles démocraties comme la France, pourraient envier : la liste parité hommes - femmes a ainsi été instaurée pour toutes les listes électorales. L'Assemblée constituante qui sortira des urnes sera donc parfaitement mixte !

L'Instance supérieure Indépendante des Elections (ISIE) s'est également littéralement substituée au Ministère de l'Intérieur, discrédité par les années Ben Ali. Comme nous le confiait son président Kamel Jendoubi, dans certains pays d'Amérique latine, ou en Afrique du sud, ce processus de réinvention de l'Etat avec de nouvelles institutions, fraîchement issues de la révolution et appelées à se pérenniser, est somme toute inédit.

Les enjeux sont considérables et, pour beaucoup de Tunisiens, on entre dans l'inconnu, à la veille de ce grand rendez-vous historique. Quelle Assemblée sortira des urnes ? Face à une multitude de candidatures, l'inconnue est avant tout politique : qui dominera cette nouvelle Assemblée ? La dissémination des candidatures permettra-t-elle seulement de dégager une cohérence pour dessiner l'avenir institutionnel du pays ? Seuls les Islamistes de Ennahada sont connus de tous les Tunisiens et organisés dans tout le pays. Face à eux, les démocrates partent divisés. Citons quelques uns de ceux qui ont mené une campagne nationale : Ahmed Néjib Chebbi et Maay Jribi du Parti Démocrate Progressiste, libéral de gauche ; Mustapha Ben Jafaar de l'Ettakatol (proche du PS français), Ahmed Brahim d'Ettajdid, ex-communiste devenu social-démocrate. Les anciens « benalistes » comme Mohamed Jegham, ancien ministre de l'intérieur de Ben Ali, reconvertis à la démocratie, sont en lice également et bénéficient de puissants relais dans tout le pays, notamment les administrations.

Reste la question de la participation électorale : Kamel Jendoubi dit espérer une participation de plus de 60% des 7 millions d'électeurs. A entendre de nombreux Tunisiens, cela pourrait être bien plus : nous n'en avons croisé aucun qui dise qu'il n'ira pas voter dimanche.

Les Tunisiens écrivent ces jours-ci la première page de leur démocratie.

Prisons françaises : quand la France s'inspire du modèle américain

Michel Taube - Opinion Internationale

Publié le 14/09/2011

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, vient d'annoncer l'ouverture de 30.000 places de prison supplémentaires en France d'ici 2017. Cet accroissement vise manifestement à réduire la surpopulation carcérale. Mais force est de constater que cette politique ne réduit pas la délinquance, notamment les violences faites aux personnes, alors même que la population carcérale augmente. Cercle vicieux qui nous fait penser au modèle américain où la violence règne dans les rues alors que plus de 2 millions de détenus crouissent dans les prisons.

Le communiqué publié par l'ACAT, l'Action des Chrétiens contre la Torture et pour l'Abolition de la peine de mort, organisation modérée et d'autant plus crédible, montre qu'il ne s'agit là en rien d'un propos partisan, mais bien d'une réalité inquiétante.

L'ACAT suggère d'instaurer un moratoire sur la construction de nouveaux établissements pénitentiaires et de privilégier des solutions moins onéreuses mais plus ciblées en faveur de la dignité des détenus, condition de l'efficacité de leur peine et de leur réinsertion.

Plus précisément, l'ACAT dénonce le type de ces nouvelles prisons – où les actes de violence se multiplient - qui sortent de terre depuis plusieurs années : « misant tout sur la haute technologie et la sécurité, les rapports humains y sont relayés au second plan. L'architecture, la taille, la localisation et le fonctionnement même de ces prisons créent une atmosphère oppressante, tant pour le personnel que pour les détenus, qui favorise le cercle vicieux de la délinquance. » Comme aux Etats-Unis où des établissements aseptisés, déshumanisés dominent dans le paysage carcéral.

On ne le dira jamais assez : une politique pénale est efficace lorsque les mesures d'emprisonnement et de punition sont dispensées dans des conditions humaines. Seul un accompagnement personnalisé et social permet aux détenus de changer de voie. La Scandinavie et le Canada l'ont compris depuis longtemps avec des chiffres de délinquance et de criminalité nettement meilleurs. En France aussi des solutions existent : l'ACAT pointe l'exemple de la prison de Casabianda en Corse, « prison sans barreaux » construite il y a 60 ans, centre de détention à ciel ouvert où les 194 détenus, pourtant condamnés à de lourdes peines pour des crimes graves, sont mieux encadrés et mieux suivis. Le tout avec des taux de suicide, d'agression, d'évasion mais aussi de récidive particulièrement faibles.

Espérons que les élections présidentielle et législative de 2012 en France permettront à la France d'ouvrir le chantier de l'adaptation du système carcéral français, et rattraper ainsi le retard pris au regard des standards européens.

2. Abolition de la peine de mort : articles et tribunes

L'Arabie saoudite exécute une Sri-lankaise accusée d'un meurtre lorsqu'elle était mineure

Michel Taube

Publié le 13/01/2013

Rizana Nafeek a été exécutée cette nuit, décapitée en Arabie saoudite. A l'âge de 17 ans, à peine arrivée du Sri-Lanka, elle est accusée d'avoir tué un bébé qu'elle gardait dans une riche famille saoudienne. Détenue depuis 2005 à la prison de Dawadmi, une ville située à l'ouest de la capitale, Riyadh, elle craignait une exécution annoncée de longue date. Le 16 juin 2007, Rizana Nafeek avait été condamnée à mort. La Cour suprême de Riyadh a confirmé la condamnation à mort de Rizana Nafeek le 25 octobre 2010. Le jugement a ensuite été transmis au roi Abdallah pour ratification. La famille du nourrisson décédé a refusé d'accorder son pardon à la jeune fille.

Malgré un procès inique où Rizana Nafeek n'a pu se défendre équitablement, malgré les doutes qui pèsent sur sa culpabilité, malgré les (trop rares) protestations internationales, sinon trop tard, l'Arabie saoudite a, une nouvelle fois, exécuté un mineur au moment des faits.

Depuis plusieurs mois, le nombre d'affaires judiciaires où des étrangers sri-lankais, bangladais et d'autres pays asiatiques sont accusés de meurtres ou de crimes en Arabie saoudite, explose. La logique du bouc-émissaire marche à plein régime.

Amnesty International a rappelé que, « en tant qu'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Arabie saoudite n'a pas le droit d'appliquer la peine de mort à des personnes qui avaient moins de 18 ans au moment des faits qui leur sont reprochés. »

Dans un pays où le roi a toute autorité sur la justice, où le régime politique repose sur une famille régnante, il est pertinent de s'adresser directement au roi pour protester avec la plus grande fermeté contre l'application cruelle, inéquitable parce que sélective, de la peine de mort. Seuls 3 pays dans le monde exécutent encore des mineurs. Quant au mode d'exécution, la décapitation, elle constitue un acte d'une violence inouïe qu'il faut dénoncer.

Contrairement à la Chine, à l'Iran et aux Etats-Unis que l'opinion internationale ne manque pas de sermonner lorsque ces pays appliquent la peine de mort, l'Arabie saoudite bénéficie d'une sorte de silence coupable de la communauté internationale. A part de rares manifestations de ressortissants de la communauté sri-lankaise dans le monde, ce fut : silence radio. Plusieurs diplomates avaient recommandé des actions discrètes pour Rizana Nafeek, comme s'il ne fallait pas risquer de froisser l'orgueil mal placé des autorités saoudiennes.

En souvenir de Rizana Nafeek et de ces centaines de victimes de la justice saoudienne, il serait temps que la pression augmente sur la première puissance pétrolière du Golfe et qu'une vraie campagne internationale dénonce publiquement cette justice qui tue.

Le NON californien, une mauvaise nouvelle pour les abolitionnistes dans le monde

Michel Taube

Publié le 10/11/2012

Les Californiens ont dit NON à l'abolition de la peine de mort. S'ils ont réélu Obama, adopté le mariage gay et l'usage du cannabis dans certains Etats américains, la peine de mort reste une différence fondamentale entre le peuple américain et les Européens. Dans l'ensemble de la Californie, seul le comté de San Francisco a voté l'abolition. Le taux de participation a été faible.

Ne nous le cachons pas, c'est une mauvaise nouvelle pour les abolitionnistes du monde entier. Ceci dit, si la majorité des Etats américains conservent la peine de mort dans leur arsenal judiciaire, le NON californien ne doit pas enrayer le mouvement de fond qui a fait reculer la peine de mort aux Etats-Unis depuis près de dix ans : de plus de 100 exécutions par an, nous en sommes arrivés à 38 exécutions en 2012. Plusieurs grands Etats ont aboli la peine de mort ces dernières années : l'Illinois, New York, Connecticut, New Jersey, New Mexico. Les sondages montrent aussi un recul des partisans de la peine de mort. **Malgré ce vote californien, l'abolition reste possible aux Etats-Unis.**

En France, l'abolition n'aurait jamais été votée par référendum et il a fallu attendre vingt ans après le vote parlementaire de l'abolition en 1981 pour que les sondages dégagent enfin une majorité d'abolitionnistes parmi les Français. Si la Constitution californienne impose la voie référendaire, le défi pédagogique reste entier après ce non mais d'autres voies demeurent, notamment la voie judiciaire qui avait déjà conduit en 1972 à suspendre la peine de mort par une décision de la Cour suprême.

France : pour une Journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort, une dernière pierre à l'édifice abolitionniste

Michel Taube

Publié le 10/10/2012

A l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre, Michel Taube rappelle qu'en France le projet d'une Journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort navigue toujours entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

Il y a 31 ans, l'abolition de la peine de mort, voulue par François Mitterrand et Robert Badinter, était scellée en France. C'était un 9 octobre. On en finissait enfin avec une justice qui tue. Trente ans après, l'heure de la pédagogie et de la mémoire a sonné. Une Journée nationale rappelant ce combat historique pour notre pays, mais aussi son actualité cruelle dans le monde, assurerait la transmission des valeurs de justice et d'humanité que porte l'abolition.

L'abolition de la peine de mort est aujourd'hui irréversible en France. Face à celles et ceux qui craignent un retour possible de la peine de mort, à la faveur d'un fait divers cruel ou d'une opinion trop lente à se convertir à l'abolition, la France a multiplié les engagements rendant irréversible l'abolition : la ratification du protocole 6 de la Convention européenne des droits de l'homme en 1986 interdisant la peine de mort en temps de paix. Vingt six ans plus tard, le Président Chirac – qui avait voté l'abolition en 1981 - ajoutait un double verrou à l'édifice abolitionniste, attendu de longue date et auquel nous avons longuement œuvré, à la toute fin de son second mandat présidentiel : en février 2007, il convoquait le Congrès de la République qui modifia la Constitution à une très large majorité et inscrivit dans son article 66-1 titre VIII consacré à l'autorité judiciaire en France, les lignes suivantes : « nul ne peut être condamné à la peine de mort ».

Pour la petite histoire, c'est Pascal Clément, celui-là même qui, jeune député en 1981, avait répondu à Robert Badinter en défendant le maintien de la peine de mort, officia à cette réforme constitutionnelle de 2007 comme Garde des Sceaux. Aujourd'hui, son successeur actuel, Christiane Taubira, est une abolitionniste de toujours et a soutenu en son temps le mouvement abolitionniste.

La constitutionnalisation de l'abolition a permis à la France de ratifier deux conventions internationales qui rendent définitive cette abolition et l'applique aussi aux périodes de guerre : le protocole n°13 de la Convention européenne des droits de l'homme et le protocole n°2 du Pacte International des droits civils et politiques de l'ONU.

En France aujourd'hui, le consensus est très large contre la peine de mort dans le personnel politique. Si quelques dizaines d'élus UMP se disent toujours favorables à son rétablissement en cas de meurtre d'enfants ou de policiers, seul le Front national est, en tant que parti, favorable à son rétablissement. A ceux qui pensent que Marine Le Pen a modernisé sa doctrine par rapport à celle de son père, il suffit d'entendre la nouvelle présidente du FN, à chaque intervention publique, souhaiter ardemment son rétablissement. Pour le reste, les dirigeants

français sont abolitionnistes : l'ancien président Nicolas Sarkozy avait écrit un article clair et net lors de l'exécution de Saddam Hussein, le 3 janvier 2007 : *"Je suis opposé à la peine de mort. C'est pour moi une question de principe. Je crois que le monde doit continuer à cheminer vers son abolition totale."*

Si le droit de l'abolition est solidement ancré, si les dirigeants politiques sont convaincus, il reste le combat, jamais gagné, de l'opinion : comment sensibiliser, inlassablement, les opinions publiques, notamment les jeunes générations qui n'ont jamais connu la peine de mort ni la cruauté de la mise à mort d'un homme ? « Couper un homme en deux », comme le décrivait Badinter, voilà en quoi consistait l'application de la peine de mort par la guillotine en France.

Nous proposons l'instauration d'une Journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort.

Les établissements scolaires pourraient faire réfléchir les élèves sur les valeurs de la justice, rappeler le combat qu'a constitué en France le long chemin vers l'abolition : Condorcet, Victor Hugo, Albert Camus et beaucoup d'autres ont écrit des pages mémorables que les professeurs de littérature ou de philosophie, les instructeurs civiques que sont les enseignants pourraient utilement transmettre aux jeunes. Des débats contradictoires pourraient aussi être organisés pour consolider l'argumentation abolitionniste. Les organisations de défense des droits de l'homme, les autorités religieuses, les organisations d'avocats et de juristes pourraient tous les ans approfondir leurs actions de sensibilisation, de pédagogie sans lesquelles les lois peuvent toujours changer.

Cette Journée permettrait aussi d'informer les jeunes de l'actualité de la peine de mort dans le monde aujourd'hui : si elle a reculé, si une majorité de pays l'ont abolie ou ont renoncé à exécuter leurs condamnés, il reste des poches de résistance : la Chine, une partie du monde musulman, des Etats américains, Japon continuent à mettre à mort, souvent de façon sanglante. Cette Journée obligerait le gouvernement à informer régulièrement le Parlement de ses actions internationales pour l'abolition.

Cette Journée nationale, le Parlement en a déjà été saisi. En effet, le Sénat a voté à une très large majorité une proposition de loi en 2002, à l'initiative du groupe communiste (et de Nicole Borvo-Seat et du défunt et regretté Bernard Birsinger). Pour des raisons obscures, jamais l'Assemblée nationale ne l'a votée, que ce soit sous la gauche ou sous la droite.

Nous proposons que cette Journée se tienne le 9 ou le 10 octobre de chaque année. C'est le 9 octobre 1981 que fut promulguée la loi d'abolition en France et le 10 octobre a lieu chaque année la Journée mondiale contre la peine de mort, dont nous sommes à l'initiative. Faire entrer l'abolition dans les écoles et dans le cœur de nos enfants, tel est l'héritage vivant et le devoir que nous laissent celles et ceux qui ont voté l'abolition en 1981.

Dernière minute : Troy Davis a été exécuté ou NOTRE différence

Michel Taube

Publié le 20/09/2011

Troy Davis a été exécuté à 5h ce matin.

Le Comité des Grâces de l'Etat de Géorgie n'a pas voulu entendre que des doutes certains existaient dans l'affaire qui impliquait Troy Davis.

Rien n'y a fait : ni la rétractation de 7 des 9 témoins qui avaient finalement disculpé Troy Davis ni les doutes que la défense avaient fait valoir. Ni la mobilisation aux Etats-Unis et partout dans le monde d'un million de pétitionnaires.

Il est fort probable qu'un innocent est mort. C'est inadmissible !

Les Etats-Unis sont une grande démocratie et un allié de l'Europe. Mais il est une différence fondamentale entre les Américains et les Européens, c'est la conception de la justice pénale et plus précisément deux choses exécrables : l'adhésion des premiers à la peine de mort et le poids de l'argent dans la procédure pénale, surtout en première instance, là où se joue le destin tragique de milliers de prévenus qui encourent la peine capitale.

Quand donc s'élèveront aux Etats-Unis des Robert Badinter pour instruire le procès de la peine de mort et permettre aux prévenus qui, faute de moyens, n'ont pu être défendus en première instance, de faire entendre leurs voix dans les différents appels et recours subséquents.

Nous savons que la peine capitale relève des Etats fédérés (mais aussi du fédéral pour certains types de crimes) mais nous demandons à l'Union européenne, à Nicolas Sarkozy et à tous dirigeants politiques d'interpeler les dirigeants de l'Etat de Géorgie pour qu'ils arrêtent la machine à tuer pour Troy Davis.

Celà, nous ne pouvons le demander à Barack Obama qui est personnellement favorable à la peine capitale. Quant à son prochain adversaire républicain aux élections présidentielles de 2012, on a vu le spectateur applaudir à tout rompre lors du dernier débat télévisé entre compétiteurs pour l'investiture républicaine, quand Rick Perry, gouverneur du Texas et favori pour 2012, s'est vanté d'avoir laissé exécuter plus de 200 condamnés à mort, battant le triste record de son prédécesseur, un certain George Bush Jr.

A tous les Troy Davis, à toutes leurs familles, aux familles des victimes de crimes (et qui souvent, s'engagent contre la peine de mort comme l'association Murders families victims for reconciliation), nous crions notre colère.

Le combat pour l'abolition ne se gagnera pas sans des avancées majeures aux Etats-Unis, dernière grande démocratie, avec le Japon, à recourir systématiquement à la peine de mort.

France : pour Une Journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort

Michel Taube

Publié le 14/09/2011

A quelques jours des 30 ans de l'abolition de la peine de mort en France, Opinion internationale rappelle que le projet d'une Journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort navigue toujours entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Et si le Parlement l'adoptait enfin à l'occasion des 30 ans de l'abolition ?

On ne rendra jamais assez hommage à Robert Badinter qui, dans les années 1970 et début 80, a mené le combat, d'abord comme avocat, puis comme Ministre de la Justice, contre la peine de mort. C'était il y a 30 ans, l'abolition de la peine de mort, voulue et annoncée avant son élection par François Mitterrand et défendue devant le Parlement par Robert Badinter.

Trente ans après, l'édifice abolitionniste s'est renforcé. Face à celles et ceux qui craignaient un retour possible de la peine de mort, à la faveur d'un fait divers cruel ou d'une opinion trop lente à se convertir à l'abolition, la France a multiplié les engagements rendant irréversible l'abolition : la ratification du protocole 6 de la Convention européenne des droits de l'homme en 1986 interdisant la peine de mort en temps de paix. Vingt six ans plus tard, le Président Chirac – qui avait voté l'abolition en 1981 - ajoutait un double verrou à l'édifice abolitionniste, attendu de longue date, à la toute fin de son second mandat présidentiel : en février 2007, il convoquait le Congrès de la République qui modifia, à une très large majorité, la Constitution et inscrivit dans son article 66-1 titre VIII consacré à l'autorité judiciaire, en France, « nul ne peut être condamné à la peine de mort ».

Pour la petite histoire, c'est Pascal Clément, celui-là même qui, jeune député en 1981, avait répondu à Robert Badinter en défendant le maintien de la peine de mort, qui officia à cette réforme constitutionnelle en 2007 comme Garde des Sceaux. Pascal Clément expliqua son changement de point de vue, comme beaucoup de Français, quelques semaines plus tard, lors du 3ème Congrès mondial contre la peine de mort à Paris. Discours utile et courageux pour convaincre les pro-peine de mort, encore nombreux voire majoritaires dans le monde.

En France aujourd'hui, le consensus est très large contre la peine de mort dans le personnel politique. Si quelques dizaines d'élus UMP se disent toujours favorables à son rétablissement en cas de meurtre d'enfants ou de policiers, seul le Front national est, en tant que parti, favorable à son rétablissement. À ceux qui pensent que Marine Le Pen a modernisé sa doctrine par rapport à celle de son père, il suffit d'entendre la nouvelle présidente

du FN, à chaque intervention publique, souhaiter ardemment son rétablissement. Pour le reste, les dirigeants français sont abolitionnistes. Le Président Nicolas Sarkozy n'avait-il pas commis un article clair et net lors de l'exécution de Saddam Hussein, le 3 janvier 2007 : "Je suis opposé à la peine de mort. C'est pour moi une question de principe. Je crois que le monde doit continuer à cheminer vers son abolition totale."

Le droit de l'abolition est solidement ancré, les dirigeants politiques sont convaincus. Reste le combat, jamais gagné, de l'opinion : comment sensibiliser, inlassablement, les opinions publiques, notamment les jeunes générations qui n'ont jamais connu la peine de mort ni la cruauté de la mise à mort d'un homme. « Couper un homme en deux », comme le décrivait Badinter, voilà en quoi consistait l'application de la peine de mort par la guillotine en France.

Nous proposons l'instauration d'une Journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort. Pourquoi pas le 9 ou le 10 octobre de chaque année ? C'est le 9 octobre 1981 que fut promulguée la loi d'abolition en France et le 10 octobre a lieu chaque année la Journée mondiale contre la peine de mort. Les établissements scolaires pourraient faire réfléchir les élèves sur les valeurs de la justice, rappeler le combat qu'a constitué en France le long chemin vers l'abolition : Condorcet, Victor Hugo, Albert Camus et beaucoup d'autres ont écrit des pages mémorables que les professeurs de littérature ou de philosophie, les instructeurs civiques que sont les enseignants pourraient utilement transmettre aux jeunes. Les organisations de défense des droits de l'homme, les autorités religieuses, les organisations d'avocats et de juristes pourraient tous les ans approfondir leurs actions de sensibilisation, de pédagogie sans lesquelles les lois peuvent toujours changer.

Cette Journée nationale, le Parlement en a déjà été saisi. En effet, le Sénat a voté une proposition de loi, à l'initiative du groupe communiste, en 2002. Pour des raisons obscures, jamais l'Assemblée nationale n'en a été saisie. La plus belle des façons de célébrer les 30 ans de l'abolition de la peine de mort, et de rendre hommage à Robert Badinter qui quittera la vie politique 30 ans, jour pour jour, après avoir délivré son fameux discours d'abolition au perchoir du Palais Bourbon, serait que le Parlement vote définitivement cette loi et instaure cette Journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort.

Oui, les Américains peuvent abolir la peine de mort !

Michel Taube - Opinion Internationale

Publié le 12/10/2012

Le Texas sera-t-il un jour le dernier Etat américain à pratiquer la peine de mort et à en être fier ? C'est tout le sens du référendum qui appelle les Californiens à abolir la peine de mort le 6 novembre prochain.

Déjà 5 Etats ont récemment aboli la peine de mort par voie parlementaire, et non des moindres : Connecticut, Illinois, New Jersey, New Mexico, New York. L'Illinois fut un modèle du genre : des journalistes qui prouvent en 2000 que des innocents sont dans les couloirs de la mort, un gouverneur (républicain) qui prononce en 2001 un moratoire et commue en 2003 toutes les sentences de mort, une commission juridique et politique qui, après des années de travail, conclut à l'impossibilité d'éviter le risque d'erreurs judiciaires, enfin le Congrès de l'Illinois qui abolit en 2011.

La Californie, qui est l'Etat au plus grand nombre de condamnés à mort (plus de 800 !), choisit une voie plus périlleuse mais pleinement démocratique. Le peuple est appelé à trancher une question de société. Les derniers sondages placent en légère tête les partisans de l'abolition.

Certes, il est proposé de remplacer la peine de mort par une mort lente, comme le suggère Laurent Fabius, Ministre français des affaires étrangères, dans l'entretien qu'il nous a accordé. Mais le choix de la voie référendaire aurait le mérite (idée inouïe il y a encore quelques années) de dire : le peuple américain, des citoyens américains ont décidé, en conscience et souverainement, d'abolir la peine de mort.

Si le peuple californien en décide ainsi, on pourra dire enfin que, à part de rares exceptions comme le Texas, les Etats-Unis pourraient à moyenne échéance en finir avec une justice qui tue. Rappelons que la courbe des exécutions est en chute constante (37 exécutions cette année pour plus d'une centaine par an au début des années

2000).

Il nous semble enfin que le vote des Californiens pourrait inciter le président Obama, s'il est réélu, et alors même qu'il est partisan de la peine de mort pour les crimes les plus odieux, à ouvrir un débat de société national car la peine capitale est aussi appliquée au niveau fédéral. Mais cela est une autre histoire...

**La Croix
Tribune
Michel Taube
5.10.2012**

France : Pour une Journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort



Une dernière pierre à l'édifice abolitionniste

On ne rendra jamais assez hommage à Robert Badinter qui, dans les années 1970 et début 80, a mené le combat, d'abord comme avocat, puis comme Ministre de la Justice, contre la peine de mort. C'était il y a 30 ans, l'abolition de la peine de mort, voulue et annoncée avant son élection par François Mitterrand et défendue devant le Parlement par Robert Badinter.

Trente ans après, l'édifice abolitionniste s'est renforcé. Face à celles et ceux qui craignaient un retour possible de la peine de mort, à la faveur d'un fait divers cruel ou d'une opinion trop lente à se convertir à l'abolition, la France a

multiplié les engagements rendant irréversible l'abolition : la ratification du protocole 6 de la Convention européenne des droits de l'homme en 1986 interdisant la peine de mort en temps de paix. Vingt six ans plus tard, le Président Chirac – qui avait voté l'abolition en 1981 – ajoutait un double verrou à l'édifice abolitionniste, attendu de longue date, à la toute fin de son second mandat présidentiel : en février 2007, il convoquait le Congrès de la République qui modifia, à une très large majorité, la Constitution et inscrivit dans son article 66-1 titre VIII consacré à l'autorité judiciaire en France, les lignes suivantes : « nul ne peut être condamné à la peine de mort ».

Pour la petite histoire, c'est Pascal Clément, celui-là même qui, comme jeune député en 1981, avait répondu à Robert Badinter en défendant le maintien de la peine de mort, officia à cette réforme constitutionnelle en 2007 comme Garde des Sceaux. Pascal Clément expliqua son changement de point de vue, comme beaucoup de Français, quelques semaines plus tard, lors du 3^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort à Paris. Discours

utile et courageux pour convaincre les pro-peine de mort, encore nombreux voire majoritaires dans le monde.

En France aujourd'hui, le consensus est très large contre la peine de mort dans le personnel politique. Si quelques dizaines d'élus UMP se disent toujours favorables à son rétablissement en cas de meurtre d'enfants ou de policiers, seul le Front national est, en tant que parti, favorable à son rétablissement. A ceux qui pensent que Marine Le Pen a modernisé sa doctrine par rapport à celle de son père, il suffit d'entendre la nouvelle présidente du FN, à chaque intervention publique, souhaiter ardemment son rétablissement. Pour le reste, les dirigeants français sont abolitionnistes. Le Président Nicolas Sarkozy n'avait-il pas commis un article clair et net lors de l'exécution de Saddam Hussein, le 3 janvier 2007 : *"Je suis opposé à la peine de mort. C'est pour moi une question de principe. Je crois que le monde doit continuer à cheminer vers son abolition totale."*

Le droit de l'abolition est solidement ancré, les dirigeants politiques sont convaincus. Reste le combat, jamais gagné, de l'opinion : comment sensibiliser, inlassablement, les opinions publiques, notamment les jeunes générations qui n'ont jamais connu la peine de mort ni la cruauté de la mise à mort d'un homme ? « Couper un homme en deux », comme le décrivait Badinter, voilà en quoi consistait l'application de la peine de mort par la guillotine en France.

Nous proposons l'instauration d'une Journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort. Pourquoi pas le 9 ou le 10 octobre de chaque année ? C'est le 9 octobre 1981 que fut promulguée la loi d'abolition en France et le 10 octobre a lieu chaque année la Journée mondiale contre la peine de mort.

Les établissements scolaires pourraient faire réfléchir les élèves sur les valeurs de la justice, rappeler le combat qu'a constitué en France le long chemin vers l'abolition : Condorcet, Victor Hugo, Albert Camus et beaucoup d'autres ont écrit des pages mémorables que les professeurs de littérature ou de philosophie, les instructeurs civiques que sont les enseignants pourraient utilement transmettre aux jeunes. Des débats contradictoires pourraient aussi être organisés pour consolider l'argumentation abolitionniste. Les organisations de défense des droits de l'homme, les autorités religieuses, les organisations d'avocats et de juristes pourraient tous les ans approfondir leurs actions de sensibilisation, de pédagogie sans lesquelles les lois peuvent toujours changer.

Cette Journée nationale, le Parlement en a déjà été saisi. En effet, le Sénat a voté une proposition de loi, à l'initiative du groupe communiste, en 2002. Pour des raisons obscures, jamais l'Assemblée nationale n'en a été saisie. La plus belle des façons de célébrer les 30 ans de l'abolition de la peine de mort, et de rendre hommage à Robert Badinter qui vient de quitter la vie politique 30 ans, jour pour jour, après avoir prononcé son fameux discours d'abolition au perchoir du Palais Bourbon, serait que le Parlement vote définitivement cette loi et instaure cette Journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort.

Les Editions Michel Taube publient le 10 octobre le tome 1 de l'Anthologie de la peine de mort, plus de 200 textes réunis par Armelle Cazeaud, historienne. Pour en savoir plus : www.opinion-internationale.com/anthologie

Pourquoi l'abolition de la peine de mort est toujours impossible aux Etats-Unis

Michel Taube

Le Plus Nouvel Observateur

Modifié le 23-09-2011 à 07h57

LE PLUS. En 1981, deux hommes, [François Mitterrand et Robert Badinter](#), ont œuvré pour l'abolition de la peine de mort, quand la majorité de l'opinion publique n'y était pas forcément favorable. [L'exécution de Troy Davis](#) prouve que les mentalités aux Etats-Unis n'en sont pas là. Explications avec [Michel Taube](#), auteur de "L'Amérique qui tue".

L'exécution de Troy Davis dit beaucoup des inégalités du système judiciaire américain. Si l'accusé n'est pas bien défendu lors de son premier jugement, il est ensuite très difficile de voir sa peine commuée même si des éléments de l'affaire peuvent venir semer le doute chez les jurys. Cela me semble choquant. Dans cette affaire, il y a certainement

Observateur
Le Plus 
Experts, témoins, opinions

Mis à jour à 12h29

La Une Politique Télé Médias Internet Ciné People Sports Conso Société

TEMPS FORTS Mariage pour tous Guerre au Mali Splash The Voice

Félicitations, vous voilà sur le Plus ! Ici, le nouvel Observateur met en avant le meilleur des idées, analyses, et active de ses membres.

Pourquoi l'abolition de la peine de mort est toujours impossible aux Etats-Unis

Modifié le 23-09-2011 à 07h57 39 réactions | 8113 lu  Temps de lecture : 3 minutes

 Par Michel Taube
Dir. Opinion internationale

 LE PLUS. En 1981, deux hommes, François Mitterrand et Robert Badinter, ont œuvré pour l'abolition de la peine de mort, quand la majorité de l'opinion publique n'y était pas forcément favorable. L'exécution de Troy Davis prouve que les mentalités aux Etats-Unis n'en sont pas là. Explications avec Michel Taube, auteur de "L'Amérique qui tue".

Édité par Méliana Bounoua

 Recommander  Envoyer  Tweeter  +4  Share  REAGIR

L'exécution de Troy Davis dit beaucoup des inégalités du système judiciaire américain. Si l'accusé n'est pas bien défendu lors de son premier jugement, il est ensuite très difficile de voir sa peine commuée même si des éléments de l'affaire peuvent venir semer le doute chez les jurés. Cela me semble choquant. Dans cette affaire, il y a certainement eu aussi de la discrimination, Troy Davis

eu aussi de la discrimination, Troy Davis étant accusé du crime d'un policier blanc. Et il fallait coûte que coûte à la justice américaine un coupable.

En matière de peine de mort, aux Etats-Unis, comme dans le reste du monde, des progrès certains ont été constatés dans les années 2000 mais on semble stagner depuis quelques temps. En Amérique, on constate, certes, une diminution du nombre de partisans de la peine de mort. Parallèlement de nouveaux acteurs abolitionnistes apparaissent comme l'association "Murders victims' families for reconciliation" qui regroupe des familles de victimes.

Le Barreau des avocats américain forme ses collègues pour mieux défendre les prévenus qui encourent la peine de mort. L'Illinois, l'Etat de Chicago, a [ratifié le projet de loi prévoyant l'abolition de la peine de mort](#) cette année, après dix ans de moratoire car les institutions ont constaté l'impossibilité de condamner à mort sans prendre [le risque de discriminations ou d'erreurs judiciaires](#). Les autres Etats des Etats-Unis devraient s'en inspirer. Les sondages d'opinion montraient une décrue des partisans de la peine capitale.

Europe, Etats-Unis, deux visions de la condamnation à mort

Mais depuis 4, 5 ans, il y a un gel de cette tendance, voire un retour en force des partisans de la peine de mort. Cela s'explique en partie à cause du passage de Georges W. Bush à la maison blanche pendant 8 ans. Mais je souhaite aussi dénoncer ce qu'il s'est passé lors du débat pour l'investiture républicaine. Lorsque les candidats expliquaient [qu'ils étaient en faveur de la peine de mort, le public applaudissait](#). Et le favori de cette primaire républicaine, Rick Perry, gouverneur du Texas, détient le record du [nombre d'exécutions dans son Etat avec 234 prisonniers exécutés](#).

Aux Etats-Unis, il manque des Robert Badinter dans les prétoires américains. Les avocats sont des techniciens du droit et n'auront pas l'audace de faire le procès de la peine de mort pour sauver leur client. En 1975, [lors du procès de Patrick Henry](#), qui a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, c'est Robert Badinter qui avait convaincu le jury, en faisant le procès de la peine capitale, de ne pas le faire condamner à mort pour des raisons morales. C'était l'une des premières étapes qui a permis de gagner l'abolition.

Malheureusement, même si la presse a beaucoup évoqué et dénoncé l'exécution de Troy Davis, [notamment dans le très sérieux New York Times](#), l'opinion publique américaine et Barack Obama sont toujours en faveur de la peine de mort. C'est une grande différence avec l'opinion française et européenne aujourd'hui.

Un mouvement historique

L'abolition de la peine de mort est inscrite en Europe dans un mouvement historique qui touche également le reste du monde, à l'exception de la Chine, du monde arabo-musulman et des Etats-Unis. La France a été l'un des derniers pays à voter l'abolition de la peine de mort. Elle était déjà en vigueur dans la plupart des pays voisins en 1981. En 2000, elle a ensuite été inscrite dans la [charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne](#) qui conditionne l'entrée dans l'UE. En 2007, elle a enfin été inscrite dans la Constitution française, à l'initiative de Jacques Chirac.

Tout cela est le résultat des évolutions profondes dans nos sociétés et fait partie d'un corpus de valeurs fondamentales des pays européens aujourd'hui. Seul le FN et quelques élus UMP prônent encore le rétablissement de la peine de mort.

Lorsque la France a aboli la peine de mort, c'était une décision de François Mitterrand appuyée par Robert Badinter. Le président a imposé une opinion car il a estimé que, pour des questions morales, c'était plus important que l'avis de l'opinion publique. Ce passage en force serait impossible aux Etats-Unis où chaque décision importante doit être validée par le Congrès. En ce sens les Etats-Unis sont beaucoup plus démocratiques que l'Europe mais aussi

conformistes en matière de questions de société.

Il a fallu plus de vingt ans après l'abolition pour qu'une majorité de Français y souscrive et ce progrès reste fragile quand on voit le succès du Front national : [un sondage réalisé en 2006](#) par la TNS Sofres révélait ainsi que [42 % de Français étaient favorables au rétablissement de la peine de mort](#), victoire pédagogique emportée plus de vingt ans après la victoire politique et juridique.

Il est important de continuer à évoquer cette peine barbare et vaine, notamment auprès des jeunes générations qui n'ont pas connu la peine de mort. Comme disait Robert Badinter, la peine de mort, c'était "couper un homme en deux" et il faut rester conscient de cela.

Quel est l'enjeu international de l'abolition de la peine de mort ?

Le Monde.fr | 15.01.07 | 10h46 • Mis à jour le 17.01.07 | 15h53

L'intégralité du débat avec Michel Taube, porte-parole d'Ensemble contre la peine de mort, mercredi 17 janvier 2007

Maud : La peine de mort est-elle actuellement en recul dans le monde ?

M International

INTERNATIONAL Syrie Japon Corée du Nord Iran Planète Union européenne Afrique Améri

Quel est l'enjeu international de l'abolition de la peine de mort ?

Le Monde.fr | 15.01.07 | 10h46 • Mis à jour le 17.01.07 | 15h53

Abonnez-vous à partir de 1 €

Partagez

Recommander Envoyer Une personne recommande ça. Soyez le premier de vos amis.

L'INTÉGRALITÉ DU DÉBAT AVEC MICHEL TAUBE, PORTE-PAROLE D'ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT, MERCREDI 17 JANVIER 2007

Maud : La peine de mort est-elle actuellement en recul dans le monde ?

Michel Taube : Oui. Si l'on pense que la France a été le 36^e Etat du monde à abolir la peine de mort en 1981, 25 ans après, nous en sommes à 99 Etats qui l'ont abolie pour tous les crimes ou pour les crimes de droit commun. Chaque année, de nouveaux Etats abolissent la peine de mort. Les Philippines et la Moldavie en 2006, par exemple. L'Europe (sauf la Biélorussie) et l'Amérique latine (sauf Cuba et le Guatemala) ont aboli ou cessé les exécutions.

Michel Taube : Oui. Si l'on pense que la France a été le 36^e Etat du monde à abolir la peine de mort en 1981, 25 ans après, nous en sommes à 99 Etats qui l'ont abolie pour tous les crimes ou pour les crimes de droit commun. Chaque année, de nouveaux Etats abolissent la peine de mort. Les Philippines et la Moldavie en 2006, par exemple. L'Europe (sauf la Biélorussie) et l'Amérique latine (sauf Cuba et le Guatemala) ont aboli ou cessé les exécutions.

Martine : Pourquoi le secrétaire général de l'ONU a autant tardé à condamner la mise à mort de Saddam Hussein ? Est-il favorable à la peine de mort ?

Michel Taube : Honnêtement, je pense que le

nouveau secrétaire général des Nations unies ne connaissait pas la position de son organisation. Et j'ajoute que dans son pays d'origine, la Corée du Sud, un projet d'abolition de la peine de mort est en préparation, et une majorité de Sud-Coréens sont opposés à la peine de mort. Ban Ki-moon est très vite revenu sur ses premiers propos pour préciser que les Nations unies sont opposées à la peine de mort si l'on s'en tient aux résolutions adoptées par la Commission des droits de l'homme et aux demandes incessantes de son prédécesseur, Kofi Annan. Il est notamment totalement inexact de considérer, comme l'avait initialement dit Ban Ki-moon, que la peine de mort relève uniquement de la souveraineté des Etats : la communauté internationale demande aux Etats qui continuent à la pratiquer de restreindre au maximum son champ d'application et de respecter à tout le moins un moratoire des exécutions.

Gérard : Le nombre d'Etats américains pratiquant la peine de mort est minoritaire. Va-t-on vers une abolition dans ce pays ?

Michel Taube : Malheureusement non. Douze Etats américains ont aboli la peine de mort. Ils ne sont pas moins américains que les autres Etats qui la pratiquent ou la conservent dans leur code pénal. Cela dit, si le nombre des

condamnations et des exécutions est en recul certain, nous déplorons l'absence d'un débat public sur le principe même de la peine de mort. Pour dire les choses autrement, il manque aux Etats-Unis des Robert Badinter qui oseraient, dans un procès d'assises, instruire le procès de la peine de mort en défendant leur client qui risque l'injection létale.

JK : On a l'impression de vous entendre beaucoup sur la peine de mort aux Etats-Unis, et moins sur les autres pays (Japon, Chine, Iran, etc.). S'agit-il d'une focalisation voulue ? Et sinon pourquoi le combat ne porte-t-il pas sur ces autres pays ?

Michel Taube : Notre association milite contre la peine de mort dans le monde entier, et d'ailleurs, le prochain congrès mondial qui se tiendra à Paris du 1^{er} au 3 février se focalisera surtout sur les perspectives d'abolition en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et sur la Chine, championne du monde de la peine de mort. Alors, certes, nous n'oublions pas les Etats-Unis, dernière démocratie au monde, avec le Japon, à procéder à de nombreuses exécutions, et surtout aujourd'hui même puisque nous commémorons le 30^e "anniversaire" de la première exécution d'un condamné à mort américain depuis la réintroduction de la peine de mort par la Cour suprême des Etats-Unis en 1976. Le 17 janvier 1977, Gary Gilmore a été exécuté. Trente ans après, plus de 1 200 condamnés à mort ont eu le même sort aux Etats-Unis.

Korine_Divout : Les pays musulmans sont-ils plus enclins à appliquer la peine de mort ?

Michel Taube : Oui et non. Oui parce qu'aucun des pays de droit musulman n'a à ce jour aboli la peine capitale. Mais non parce que nous pensons, avec de nombreux musulmans ou ressortissants des pays arabes ou musulmans, que pas plus qu'aux Etats-Unis ou en Chine la peine de mort n'est légitime. Début février à Paris, des militants du monde arabe, des représentants de l'islam expliqueront pourquoi l'on peut, au nom de l'islam, préconiser l'abandon définitif de la peine de mort. Et cela pour des raisons religieuses. Je crois que c'est plus dans les têtes et dans la pratique de régimes autoritaires que se trouvent les fondements de l'application de la peine de mort.

JK : Pour la Chine, on parle de 5 000 à 10 000 exécutions par an. Avez-vous des chiffres pour ce pays ? Comment expliquez-vous que la Chine exécute autant ?

Michel Taube : Nul n'a de chiffres exacts, puisque le nombre des exécutions est un secret d'Etat en Chine. Mais Amnesty International et d'autres observateurs considèrent effectivement que les exécutions se chiffrent en milliers, voire entre 10 000 et 15 000 exécutions chaque année. La peine de mort est un instrument de gouvernement, un instrument de contrôle politique, économique et social du peuple chinois, un "*instrument de terreur*", comme le dit la sinologue Marie Holzman. Les "crimes" passibles de la peine de mort sont multiples. Les campagnes d'exécutions, parfois massives, et les mises à mort immédiates après la condamnation à mort des prévenus. Cela dit, les choses bougent en Chine là aussi.

Frédéric Moreau : Comment peut-on mener une action concrète de condamnation des exécutions en Chine au moment des Jeux olympiques ? Et sensibiliser nos dirigeants sur le sujet ?

Carton-rouge.org : Allez-vous appeler au boycott des JO en Chine ?

Michel Taube : Condamner les exécutions en Chine est possible en signant des pétitions ou des appels, comme celui d'Ensemble contre la peine de mort, à une trêve des exécutions en Chine dans la perspective des JO. Le problème est plus de savoir comment utiliser ces Jeux pour changer la donne en Chine. Je donnerai deux pistes : soutenir les abolitionnistes chinois eux-mêmes, parce qu'ils existent et sont de plus en plus nombreux ; et exiger de nos dirigeants et des chefs d'entreprise qui traitent avec la Chine qu'ils parlent de la peine de mort dans leurs relations avec les Chinois. Nous sommes pour les échanges avec la Chine, mais à condition d'exprimer la revendication de respect des droits humains, et je ne suis pas toujours sûr que les décideurs, européens par exemple, l'évoquent face à leurs amis chinois. Vous l'aurez compris, je ne suis pas favorable au boycott des Jeux, parce qu'ils auront lieu, parce que nous voulons aider les abolitionnistes chinois et avons besoin pour cela de créer des passerelles et les conditions d'un dialogue. En revanche, aller aux Jeux en se taisant, en n'ayant pas

demandé la cessation des exécutions, serait inacceptable. L'appel de notre association est en ce sens très clair : Pour les Jeux ! Pour la cessation des exécutions !

Hugues : A quoi sert l'inscription de l'interdiction de la peine de mort dans la Constitution française ?

Michel Taube : A deux choses : premièrement, pour le symbole, prendre acte de ce consensus récent parmi les Français contre le rétablissement de la peine de mort ; deuxièmement, la révision constitutionnelle permettra à la France de ratifier le protocole 2 du pacte des droits civils et politiques de l'ONU, qui interdit la peine de mort en toutes circonstances. C'est un beau couronnement pour un si long combat qui a duré plus de deux siècles dans notre pays.

Le Georges : Sans l'inscription dans la Constitution, peut-on imaginer un retour sur l'abolition en France ?

Michel Taube : Juridiquement, non, puisque la France est liée à l'Union européenne et au Conseil de l'Europe en la matière. Mais politiquement, tout est possible. Qui dit qu'un jour un parti d'extrême droite, si ce n'est en France, du moins dans un des pays européens, n'arrivera au pouvoir et rétablira la peine de mort aussitôt ? Les Polonais ont tenté de le faire récemment, par exemple. Heureusement, en France, la peine de mort est aujourd'hui une idée d'extrême droite, sur l'échiquier politique français.

Président YuFungLAM2007 : Je propose un référendum en France au sujet de la peine de mort pour les criminels comme Michel Fourniret, Emile Louis, Guy Georges, Patrice Allègre...

Michel Taube : On ne fait pas de référendums sur des cas particuliers. Et imagineriez-vous soumettre à référendum des grands principes comme l'égalité entre les hommes et les femmes, par exemple. Je veux dire par là que la peine de mort est aujourd'hui considérée comme une violation des droits fondamentaux (droit à la vie, droit à un procès équitable...) et l'on ne joue pas avec les valeurs fondamentales d'une République et d'une démocratie en fonction de l'opinion ou de la majorité.

Raymond : Ne faudrait-il pas lutter plus largement contre les peines infamantes comme les coups de fouet, la lapidation, etc. ?

Michel Taube : Evidemment. Les mêmes raisons qui conduisent dans les pays musulmans à préconiser l'abandon de la peine de mort revendiquent d'en finir avec ces autres pratiques barbares.

Nicolas C. : L'enjeu n'est-il pas de vivre dans un monde moins barbare ? Cependant la barbarie étant l'irrespect exagéré de l'autre, peut-être n'aboutirions-nous qu'à un échec si nous laissons des barbares flatter leur arrogance en exploitant ce thème inconsidérément.

Michel Taube : Il est certain qu'on ne répond pas à un crime barbare par la barbarie d'un châtiment (toutes les exécutions, pas que celle de Saddam Hussein, sont barbares). Abolir la peine de mort, c'est construire une justice et un Etat respectueux de la vie et de tout individu, donc moins barbares.

Malcolm x : Je suis français musulman et en tant que croyant il m'est interdit de souhaiter la mort ou le malheur d'un être humain mais, en tant que père, est-ce que je serais capable de prendre sur moi si demain un individu portait atteinte à la vie de ma fille ? Pensez-vous qu'un homme ayant des sentiments, de l'amour, une protection constante vis-à-vis de sa fille ou de sa famille, accepterait de voir le responsable de ces agissements (uniquement) derrière les barreaux, avec éventuellement des médicaments pour se soigner l'esprit, des repas corrects et pour finir, un bon film à la télé ?

Michel Taube : Vous le savez mieux que moi, l'islam préconise le pardon. Cela dit, nul ne sait comment vous et moi réagirions si nous étions face au meurtre d'un des nôtres. Mais la peine de mort, ce n'est pas vous et moi, c'est la décision d'un Etat, d'un jury d'assises, de la société tout entière. Celle-ci ne peut pas se substituer à la victime, même si elle doit la prendre en compte et l'aider à faire le deuil de son être disparu. J'ajoute que de

nombreuses familles de victimes de crimes sont contre la peine de mort, comme Françoise Rudetsky, présidente de SOS Attentats et de nombreuses victimes aux Etats-Unis.

JK : Selon vous, un pays qui a recours à la peine de mort est-il un pays intrinsèquement violent ? Ou bien peut-on penser, pour les Etats démocratiques, que la peine de mort est la dernière "niche" de violence étatique ?

Michel Taube : Ce n'est malheureusement pas la dernière. Combien de pays ont-ils aboli la peine de mort et vu le nombre des emprisonnements à vie ou à de très longues peines augmenter en flèche ces dernières années ? Ces peines sont des mises à mort lente et à petit feu qui ne correspondent pas plus que la peine de mort à une justice humaine et efficace. Dans l'histoire, les Etats ont souvent prouvé qu'ils étaient intrinsèquement violents. Ce n'est que récemment que les droits de l'homme sont venus "dompter" cette violence et en limiter l'expression contre les hommes. D'ailleurs, si l'Europe a aboli la peine de mort, c'est après le traumatisme de la seconde guerre mondiale et des génocides commis sur notre sol.

Ejby : Dans le cas de l'Irak, mais cela concerne aussi la Roumanie de Ceausescu ou une autre dictature, l'exécution d'un dictateur ne peut-elle pas être considérée comme une étape fondamentale dans la réconciliation et la reconstruction d'une mémoire nationale ? Vaut-il mieux défendre l'abolition de la peine de mort, au risque de voir un pays ne jamais "tourner la page", ou accepter la peine de mort pour les tyrans, au risque d'abandonner ses concepts moraux ?

Michel Taube : Je pense le contraire. La réconciliation commence sur la décision de ne pas employer les moyens qu'utilisait le tyran pour juger ce dernier. L'Irak s'enfonce dans la violence. Il existe des contre-exemples : au Cambodge, après le génocide des Khmers rouges, la peine de mort a été abolie. La communauté internationale, et l'Europe plus particulièrement, ont créé la Cour pénale internationale qui ne requiert plus la peine de mort contre les auteurs de génocides. Le meilleur exemple est enfin, selon moi, le Rwanda, qui pourrait bientôt abolir la peine de mort tout en continuant à juger les responsables du génocide des années 1990. Par ailleurs, je pourrais citer le Maroc où l'instance Equité et réconciliation, qui a eu à revenir sur les crimes commis sous le régime de Hassan II, a préconisé comme mesure en vue de la réconciliation nationale, l'abolition de la peine de mort au Maroc. Dernier point, une fois déchu, un tyran ne peut plus nuire. L'exécuter, c'est donc faire acte de vengeance et non de justice.

Michel Hancisse : Après le Parlement et le gouvernement italiens, le Parlement européen vient d'adopter une résolution en faveur d'un moratoire sur l'abolition de la peine de mort à soumettre à l'Assemblée générale des Nations unies. Cette initiative engagée par Marco Pannella, le Parti radical et l'association Hands off Cain ne semble pas être appuyée, ni même relayée en France. Pourquoi ?

Michel Taube : Pas qu'en France. Même Amnesty International au niveau mondial est sceptique face à cette campagne. Notre point de vue est qu'il faut demander un moratoire mondial, certes, mais en précisant qu'il faut tout autant demander le respect des garanties d'un procès équitable partout où des personnes encourent la peine de mort. Enfin je rappelle que l'Assemblée générale des Nations unies a déjà pris position contre la peine de mort en adoptant en 1989 le 2^e protocole du pacte international des droits civils et politiques, ratifié à ce jour par 57 Etats dans le monde, et qui demande un moratoire définitif des exécutions et l'abolition pour tous les pays.

Frédéric_M : Y a-t-il une différence entre le sentiment abolitionniste des gouvernants et le sentiment abolitionniste des opinions publiques ?

Michel Taube : Des pays comme la France ont aboli malgré une opinion publique hostile. C'est parce que leurs dirigeants considéraient, en leur âme et conscience, que condamner à mort un individu était contraire aux droits fondamentaux et inutile en matière de politique pénale. Je salue d'ailleurs la position prise par le ministre de la justice, Pascal Clément, qui en 1981 était pour la peine de mort, et est devenu abolitionniste quand il a convenu que la peine de mort n'avait aucune vertu dissuasive ou exemplaire. C'est ce qu'il dira aux congressistes venus du monde entier lors du [3^e congrès mondial à Paris](#). Un beau symbole du combat que nous menons : changer les

opinions pour consolider l'abolition de la peine de mort dans les pays qui en ont fait le choix.

Pedro : Est-ce que la mondialisation est un processus qui facilite ou complexifie votre tâche ?

Michel Taube : Elle la facilite indéniablement. C'est "à cause" d'elle que nous avons été quelques-uns à créer l'association Ensemble contre la peine de mort et à fédérer la plupart des organisations engagées dans ce combat. En effet, c'est en voyant une Française, [Colette Berthès](#), parrainer un condamné à mort américain, [Odell Barnes](#), que nous avons décidé de nous engager.

Rno : Etes-vous fondamentalement optimiste quant à l'abolition de la peine de mort au niveau mondial (y compris Etats-Unis, Chine...) dans les dix ou vingt prochaines années ?

Michel Taube : Oui et non. Oui dans le principe, car très peu de pays revendiquent encore la légitimité de cette peine barbare. Mais soyons clairs : tant qu'il y aura des régimes autoritaires et dictatoriaux, il sera difficile d'obtenir qu'aucun pays ne condamne à mort et n'exécute de condamnés. Cela dit, le mouvement est lancé, il est irréversible. D'ailleurs, vous le sentirez de vous-même si vous venez au congrès mondial, avec des abolitionnistes des cinq continents, de dizaines de pays dans le monde, c'est vraiment un appel universel qui est aujourd'hui lancé pour en finir avec une justice qui tue.

Aujourd'hui
LE MAROC

LA UNE FOCUS 24 HEURES ACTUALITES

Tirez profit au maximum de votre espace informatique
Téléchargez l'un de nos guides de conception de solutions et tentez de gagner un iPhone 5!

Participez maintenant

Derrière minute : media : Arrestation de quatre trafiquants de drogue - Province de Taza: saïse de 10 tonnes

Actualité

Contre la peine de mort au Maroc



Michel Taube

Une campagne nationale visant à obtenir la suppression de la peine capitale au Maroc a été lancée, jeudi à Rabat, sous le thème "Ensemble pour l'abolition de la peine de mort".

Facebook Twitter YouTube

A LIRE AUSSI

Le Comité national pour l'abolition de la peine de mort a indiqué lors d'une conférence de presse que cette campagne a pour objectif "d'inciter l'Etat à annoncer officiellement le gel de l'application de la peine de mort, à approuver le 2e protocole facultatif annexé relatif à l'abrogation de la sentence capitale" et d'inviter à endosser un engagement de non application de la peine de mort dans le code pénal marocain.

Plusieurs ONG sont liées au sein de ce comité, en l'occurrence l'Association

Deux morts et trois blessés dans un accident de la route près de Settat

Débat à Rabat : Faudrait-il repenser les politiques publiques ?

Contre la peine de mort au Maroc

Aujourd'hui le Maroc

Michel Taube

2005-04-29 N° : 889

Une campagne nationale visant à obtenir la suppression de la peine capitale au Maroc a été lancée, jeudi à Rabat, sous le thème "Ensemble pour l'abolition de la peine de mort".

Le Comité national pour l'abolition de la peine de mort a indiqué lors d'une conférence de presse que cette campagne a pour objectifs "d'inciter l'Etat à annoncer officiellement le gel de l'application de la

peine de mort, à approuver le 2e protocole facultatif annexe relatif à l'abrogation de la sentence capitale" et d'œuvrer à préparer un projet de loi portant annulation de la peine de mort dans le code pénal marocain. Plusieurs ONG sont fédérées au sein de ce comité, en l'occurrence l'Association marocaine des droits humains (AMDH), l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), le Forum vérité et justice, le Centre pour les droits des gens (CDG), l'Observatoire marocain pour les prisons (OMP), l'Association des barreaux du Maroc et la section marocaine d'Amnesty International.

Selon le comité, cette campagne tend également à "assurer la mobilisation pour le soutien et la conclusion de partenariats avec les médias en vue de publier des études, des articles et des sondages sur ce sujet et appeler le gouvernement à approuver le 2ème protocole facultatif et à améliorer la situation des condamnés à mort en les traitant sur le même pied d'égalité avec les autres prisonniers en attendant la révision de la sentence capitale". Le comité a ajouté que des contacts seront entrepris avec les groupes parlementaires et qu'un mémorandum sera adressé aux partis politiques et aux organisations syndicales et professionnelles pour qu'ils prennent part à cette campagne, soulignant que la cour suprême sera contactée afin de la sensibiliser au rôle des juges en matière d'annulation de la peine de mort.

Lors de cette conférence de presse, le président de la coalition mondiale contre la peine de mort, M. Michel Taube, a indiqué que la célébration cette année de la Journée internationale contre la peine de mort (10 octobre) sera axée sur le soutien des efforts des pays africains et des ONG pour l'abolition de la peine capitale. M. Taube s'est en outre félicité des efforts déployés par le Royaume en matière de promotion des droits de l'Homme et d'ancrage de l'Etat de droit, estimant que "l'annulation de la peine de mort par le gouvernement marocain représentera un nouveau pas vers la consécration de l'orientation démocratique et moderniste initiée par le pays". Il a, à ce propos, ajouté que onze pays africains ont aboli la peine de mort alors qu'elle reste toujours en vigueur dans 21 autres pays, notant que 20 autres Etats n'ont pas appliqué la sentence capitale depuis plus de 10 ans. Créée à Rome en mai 2002, la Coalition mondiale contre la peine de mort regroupe des ONG, des associations de juristes, des syndicats, des collectivités locales et plusieurs autres organisations visant la lutte contre la peine de mort et désirant unir leurs efforts de lobbying et d'action sur le plan international.

Michel Taube : " Lettre à Monsieur Peine de Mort "

Publié le 20.01.2001 - Michel Taube est président de l'association Ensemble contre la peine de mort. Il est l'auteur de Lettre ouverte aux Américains (1).



MONDE **Actualités** le 20 janvier 2001
Michel Taube : " Lettre à Monsieur Peine de Mort "

Michel Taube est président de l'association Ensemble contre la peine de mort. Il est l'auteur de Lettre ouverte aux Américains (1).

" Si j'écrivais à George W. Bush, je lui dirais ceci : "Avec vous la lutte contre la peine de mort commence véritablement aux États-Unis." Jusqu'à présent, les abolitionnistes américains avaient beaucoup de mal à se faire entendre. Aujourd'hui, avec Monsieur Peine de Mort à la Maison-Blanche, le combat peut véritablement commencer. Nous avons une cible précise : le nouveau président, incarnation de la peine de mort. Paradoxalement, je fais le pari que la peine capitale va devenir, enfin, l'un des thèmes majeurs de la vie politique américaine.

L'opinion publique française s'est considérablement mobilisée depuis septembre dernier. Rien que pour notre pétition "Ensemble contre la peine de mort aux États-Unis" (voir le site relais installé sur celui de l'Humanité : www.humanite.presse.fr) nous avons récolté plus de quatre cent cinquante mille signatures. Les pouvoirs publics se mobilisent, les hommes politiques, les élus. Très nombreux sont les Français qui sont choqués par la peine de mort aux États-Unis et de voir que le nouveau président soit un partisan et un pratiquant de ce supplice.

Notre mobilisation n'en est qu'à ses débuts. La campagne est en train de s'"exporter" dans d'autres pays, en Italie, en Allemagne, au Canada, et, je l'espère, très prochainement aux États-Unis mêmes. Nous sommes en contact avec les réseaux qui soutiennent la cause de Mumia Abu-Jamal, les avocats de l'association du barreau américain et d'autres encore. Autant, jusqu'à présent, les abolitionnistes américains étaient plutôt marginalisés, autant désormais, on peut s'attendre que le camp abolitionniste prendra de l'ampleur, en réaction aux prochains actes de

W. Bush. Avec son élection, l'espoir d'un moratoire fédéral sur la peine de mort s'évanouit, au moins pour quatre ans. Et l'on peut fortement craindre que des exécutions de condamnés à mort - au niveau fédéral - reprendront. Ce qui ne s'est plus produit depuis trente-huit ans aux États-Unis. Et ce sera très grave.

Encore plus inquiétant : W. Bush aura à désigner dans la prochaine période de nouveaux juges à la Cour suprême. Or ceux-ci sont nommés à vie et selon l'usage ne démissionnent qu'à l'âge de quatre-vingts ans. Il va donc très certainement nommer des juges jeunes, très partisans de la peine capitale, sans parler de leurs autres "qualités" aux yeux des conservateurs, comme leur refus de l'IVG. Et cela veut dire que pour deux, trois décennies le système judiciaire américain sera verrouillé au niveau fédéral.

La seule chose qui pourrait faire reculer Bush, c'est que l'opinion publique se réveille et, enfin, se mobilise massivement pour dire non à la peine de mort.

Avec le Collectif unitaire pour sauver Mumia, nous participons à la manifestation, ce samedi à 15 heures, place de l'Opéra à Paris, contre la peine de mort aux États-Unis. De notre côté nous allons marquer le coup dans les toutes prochaines semaines à l'occasion de la remise à la Maison-Blanche de notre pétition et des signatures collectées.

Notre association, Ensemble contre la peine de mort, travaille à la préparation du Congrès mondial des abolitionnistes qui aura lieu à Strasbourg du 21 au 23 juin prochain. Nous y invitons toutes les forces vives en Europe, aux États-Unis, et dans le reste du monde, qui militent contre ce crime contre l'être humain qu'est la peine capitale. "

On peut se procurer cet ouvrage très documenté sur la peine de mort aux États-Unis, auprès des Éditions l'Écart, 5, rue Primatice 75013 Paris. 99 francs + 19,90 F de frais d'envoi. Le produit de la vente du livre est consacré à la campagne contre la peine de mort.

3. En cours de rassemblement : interventions audio et audio-visuelles

Michel Taube nous parle d'Envie d'agir.

Journée des Engagés

Mercredi 29 juin 2011

Institut du monde arabe.

<http://www.youtube.com/watch?v=gztVioRTqLk>

Ministère de la justice : Rencontre avec Michel Taube d'Ensemble contre la peine de mort

12 février 2008



A l'approche de l'anniversaire de l'inscription de l'abolition de la peine de mort dans la Constitution

Le 19 février 2007, le Parlement réuni en Congrès, adoptait le projet de loi constitutionnelle visant à inscrire dans la Constitution, l'interdiction de la peine de mort.

Désormais l'article 66-1 de la Constitution de 1958 dispose que « Nul ne peut être condamné à la peine de mort ». Un an après la révision constitutionnelle nous avons rencontré Michel Taube fondateur de l'association "Ensemble contre la peine de mort" (ECPM).

Invité par le Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) de l'Université Paris II Panthéon-Assas, Michel Taube a salué l'importance de cette inscription constitutionnelle pour la lutte contre la peine de mort dans le monde.

[Ecouter l'interview de Michel Taube](#)

Michel Taube, au focus sur les Infirmières bulgares et le médecin palestinien condamnés à mort en Libye, lors du 3e Congrès mondial contre la peine de mort.

31 05 2007

http://www.dailymotion.com/video/x24ojg_michel-taube-sur-les-infirmieres-bu_news#.USii3Ge5w4n

Public Sénat : BOUGE LA FRANCE le 17/12/2007 à 22h00

Durée : 79 minutes

Demain, le gouvernement rencontrera l'association "les enfants de Don Quichotte" pour évoquer le dossier du logement des SDF. Un rencontre qui intervient deux jours après l'évacuation par les forces de l'ordre du campement de l'association sur les quais de la Seine. Les Don Quichotte utilisent-ils les bonnes méthodes pour



faire avancer le dossier des sans-abris ? Le gouvernement tient-il ses promesses en matière de construction d'hébergements pour les SDF ?

Pour en parler ce soir :

- Martin Choutet, les Enfants de Don Quichotte
- Marco, travailleur social

Et aussi :

Zizi dans le métro

- Laurent Ungerer, Agence de création C-Album

Entretien

- Michel Taube, Rédacteur en chef de Toogez et fondateur d'Ensemble contre la peine de mort

Une nouvelle first Lady ?

- Raphaël Morata, Chef du service magazine de Point de vue
- Guillemette Faure, Rue 89

Entretien

- Laurent Chambaud, Inspecteur à l'inspection des affaires sociales

Michel Taube, contre la peine de mort : interviews, quelles avancées?

plus | news.fr

Par plusnews.fr 29-12-2006

http://www.dailymotion.com/video/xvqs5_michel-taube-contre-la-peine-de-mor_news?search_algo=2#.USiiOme5w4k

Michel Taube

Porte-parole de l'association Ensemble contre la peine de mort

RFI

[écouter 03 min](#)

08/06/2006

http://www.rfi.fr/actufr/articles/078/article_44248.asp

«L'abolition de la peine de mort aux Philippines est un signe très fort. Tous les parlementaires du Sénat ont voté unanimement en sa faveur et rares en Asie sont les pays qui ont retiré la peine de mort de leur code pénal.»

L'abolition de la peine de mort n'est plus qu'une question de jours aux Philippines. Après la Chambre des représentants, le Sénat a en effet adopté, hier mardi soir, le projet de loi sur la suppression de la peine capitale dans l'archipel.

Libye : le sort des 5 infirmières bulgares condamnées à mort

20 heures le journal - 15/11/2005 - 02min13s

Après un montage d'archives rappelant les différents épisodes de cette affaire, interview du porte-parole "Ensemble contre la peine de mort" Michel TAUBE sur la situation des infirmières bulgares emprisonnées en Libye suivi de l'interview de l'ambassadrice de Bulgarie en France Irina BOKOVA refusant le versement

d'indemnités demandées par le colonel Khadafi.

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/2967374001025/libye-le-sort-des-5-infirmieres-bulgares-condamnees-a-mort.fr.html>

Michel Taube Porte-parole de l'association Ensemble contre la peine de mort RFI

[écouter 6 min](#)

10/10/2005

http://www.rfi.fr/actufr/articles/070/article_39076.asp

«Parmi les bonnes nouvelles : le Sénégal a aboli la peine de mort le 10 décembre dernier, la Cour suprême de l'Ouganda a commué toutes les condamnations à mort...»

Depuis trois ans, à l'initiative de nombreuses ONG et associations du monde entier, le 10 octobre est la journée mondiale contre la peine de mort. Cette année, la coalition mondiale contre la peine de mort insiste sur l'Afrique. L'année dernière, seuls trois pays -le Soudan, la Somalie et l'Egypte- ont procédé à des exécutions.

"Le congrès contre la peine de mort est un vrai succès"

Mis en ligne le 24 juin 2001 à 15h23 par [Fabrice Aubert](#), mis à jour le 11 octobre 2003 à 17h59

"Le congrès contre la peine de mort est un vrai succès"

Pendant trois jours, les partisans de l'abolition de la peine capitale se sont réunis à Strasbourg. Une marche silencieuse dans les rues de la ville, rassemblant 5 000 personnes, a conclu le congrès samedi. Michel Taube, le président de l'association "Ensemble contre la peine de mort", à l'origine de la manifestation, exprime sa satisfaction à tf1.fr.

M.T. : "Ensemble contre la peine de mort" n'existait pas il y a un an. Vous devez être satisfait d'avoir réussi à rassembler ce congrès en si peu de temps.

Michel Taube : "Tout à fait. C'est une grande réussite pour l'association. Nous sommes partis de rien et nous l'avons fait. Nous avons pu rassembler 5 000 personnes, ce qui est énorme. Et nous avons réussi à rassembler, pour la première fois, des responsables politiques et des ONG, ainsi que des juristes et les médias. Nous avons eu de bonnes idées que nous avons concrétisées. Nous sommes désormais crédibles."

M.T. : Pour les abolitionnistes, ce congrès est un vrai succès. C'est la première fois que les représentants des pays qui ne pratiquent plus ce châtiment se retrouvaient au même endroit. Et notre message - "non à la peine de mort", partout dans le monde car elle est intolérable, inutile et inefficace -, est bien passé. Grâce à la médiatisation, il a été relayé dans quasiment tous les pays d'Europe, mais aussi en Amérique Latine, en Afrique et en Asie.

Les débats ont également permis d'aboutir à plusieurs avancées, comme la mise en place d'une coordination mondiale des ONG et l'appel aux grands cabinets d'avocats pour qu'ils prennent en charge gratuitement la défense des condamnés à mort, qui sont souvent d'origine modeste. Maintenant, il va bien sûr falloir concrétiser tout ceci. Et vous pouvez compter sur nous pour y mettre la même énergie que pour l'organisation du congrès.

Mis en ligne le 24 juin 2001 à 15h23 par [Fabrice Aubert](#), mis à jour le 11 octobre 2003 à 17h59

Pendant trois jours, les partisans de l'abolition de la peine capitale se sont réunis à Strasbourg. Une marche silencieuse dans les rues de la ville, rassemblant 5 000 personnes, a conclu le congrès samedi. Michel Taube, le président de l'association "Ensemble contre la peine de mort", à l'origine de la manifestation, exprime sa satisfaction à tf1.fr.

tf1.fr : "Ensemble contre la peine de mort" n'existait pas il y a un an. Vous devez être satisfait d'avoir réussi à organiser ce congrès en si peu de temps.

Michel Taube : Tout à fait. C'est une grande réussite pour l'association. Nous sommes partis de rien et nous n'avons pas beaucoup de moyens pour monter le congrès. Et nous avons néanmoins réussi à rassembler, pour la première fois, des

responsables politiques et des ONG, ainsi que des juristes et les médias. Nous avons eu de bonnes idées que nous avons concrétisées. Nous sommes désormais crédibles.

tf1.fr : Quel bilan tirez-vous de ces trois jours ?

M.T. : Pour les abolitionnistes, ce congrès est un vrai succès. C'est la première fois que les représentants des pays qui ne pratiquent plus ce châtiment se retrouvaient au même endroit. Et notre message - "non à la **peine** de mort", partout dans le monde car elle est intolérable, inutile et inefficace -, est bien passé. Grâce à la médiatisation, il a été relayé dans quasiment tous les pays d'Europe, mais aussi en Amérique Latine, en Afrique et en Asie.

Les **débats** ont également permis d'aboutir à plusieurs avancées, comme la mise en place d'une coordination mondiale des ONG et l'appel aux grands cabinets d'avocats pour qu'ils prennent en charge gratuitement la défense des condamnés à mort, qui sont souvent d'origine modeste. Maintenant, il va bien sûr falloir concrétiser tout ceci. Et vous pouvez compter sur nous pour y mettre la même énergie que pour l'organisation du congrès.

tf1.fr : Pensez-vous que les hommes d'Etat auxquels vous vous êtes adressés, notamment Abdoulaye

Wade, le président du Sénégal, ont prêté une oreille attentive à vos appels ?

M.T. : Il est encore trop tôt pour avoir un retour. On le saura dans les semaines qui viennent. Ce qui est sûr, c'est que nous progressons. Il faut encourager les pays qui ne pratiquent plus la peine de mort mais qui ne l'ont pas encore abolie. Il faut leur faire comprendre que c'est un concept de la démocratie.

tf1.fr : En exécutant deux prisonniers fédéraux, les premiers depuis 1963, quelques jours avant le congrès (ndlr : le terroriste Timothy McVeigh et le trafiquant de drogue Juan Raul Garza), les Etats-Unis ont une nouvelle fois montré leur volonté de faire cavalier seul sur ce thème.

M.T. : Ce n'est malheureusement pas une surprise. George W. Bush, "Monsieur peine de mort", n'en fait qu'à sa tête. Et il n'évoluera pas tant que l'opinion américaine n'aura pas évolué. Nous espérons que le soutien aux abolitionnistes et le travail des avocats permettront de radicaliser le débat aux Etats-Unis.

tf1.fr : A quand le prochain congrès ?

M.T. : Il est prévu pour début 2003, soit aux Etats-Unis, soit au Japon.

3. Parcours de Michel Taube

S'informer pour s'engager

Producteur de valeurs et de contenus :

Fondateur de www.opinion-internationale.com, le @Mag des libertés, le média engagé

Fondateur des Editions Michel Taube avec la parution du tome 1 de l'Anthologie de l'abolition de la peine de mort, préface de Robert Badinter

Editeur de 2007 à 2011 de Toogezzer, le magazine de la Terre et des Hommes (mensuel gratuit consacré au pilier social du développement durable)

Editeur de 10 ouvrages en sciences humaines de 1998 à 2000, éditions l'Ecart

Actes du colloque sur « droits de l'homme et responsabilité sociétale de l'entreprise, une approche francophone » pour l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH), Paris, Ed. Toogezzer, Juin 2008.

Auteur en 2004 avec André Dumas de l'article « PEINE DE MORT », Encyclopædia Universalis

URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/peine-de-mort/>

Auteur en 2006 avec Barré Flora de l'article « La peine de mort est-elle un enjeu des relations internationales ? », *Revue internationale et stratégique*, 2006/4 N°64, p. 21-28.

Actes du 2^{ème} Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes, 2010 (SPIDH)

Auteur de 2 ouvrages : « L'Amérique qui tue » chez Michel Lafon et « Lettre ouverte aux Américains pour l'abolition de la peine de mort », l'écart

Auteur de nombreux articles et Tribunes contre la peine de mort, notamment pour Universalis

Fondateur des éditions l'écart – 1998 à 2000 – publication de dix essais engagés au cœur de l'actualité

Auteur de l'essai « On n'en a pas fini avec le Front national » 1998

Auteur de nombreuses tribunes d'opinion contre la peine de mort et d'une tribune « Nous sommes tous des juifs noirs », Libération 2005

Actes des Rencontres SNAL (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs), 1998

Lobbying engagé :

avril 2013, Campagne européenne contre la montée de l'autoritarisme, avec *Hongrie Solidarité*

février 2013, Campagne internationale pour le Pacte de Tunisie des droits et libertés

Consultant en 2012 pour l'Institut français - programme Safir Lab

Initiateur et organisateur de la campagne 2012 www.jevoteprioritelogement.fr

Artisan de la mobilisation pour le rétablissement du programme « Envie d'agir » du ministère de la Jeunesse et des Sports en 2010

Lobbying pour l'inscription de l'abolition de la peine de mort dans la Constitution de la Vème République (réalisé en février 2007)

Acteur clé de la mobilisation (jusqu'à leur libération) des infirmières bulgares condamnées à mort en Libye de 1999 à 2007

Fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort de 2001 à 2007

Médiateur social de 1994 à 1997 à Strasbourg

Evénements engagés :

novembre – décembre 2013 : lancement de la campagne « Let them drive » pour les femmes saoudiennes qui réclament le droit de conduire leur véhicule

2013 - 6 mai à Tunis, 10 juin à l'Olympia, « pour la Tunisie qu'on aime » avec Guy Bedos, Michel Boujenah et Lotfi Abdelli

15 mars 2013, Rassemblement européen à Budapest pour la liberté de la presse, avec Hongrie Solidarité et « Mains propres »

25 février 2013, Grande soirée pour la Tunisie des Libertés – Paris, Dejazet

1^{er} Tour du monde du développement durable, Paris, avril 2010

Nombreux événements de mobilisation contre la peine de mort, notamment un hommage remarqué à Robert Badinter à la Maison Victor Hugo (Paris) pour la commémoration des 25 ans de l'abolition

Congrès mondiaux contre la peine de mort : 2001 Strasbourg, 2004 Montréal, 2007 Paris

Initiateur de la Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre dès 2003

Artisan de la mobilisation contre le Front national en mars 1997 à Strasbourg (Front citoyen), manifestation de 80.000 personnes et des centaines d'initiatives en Alsace

1985, organisateur du Concours européen des droits de l'homme René Cassin, Conseil de l'Europe

Engagements associatifs :

Membre de l'ARBP (Association Rungis Brillat Peupliers), Paris 13^{ème}

Fondateur, président puis Délégué général d'Ensemble contre la peine de mort – 2000 à 2007

Pétition – Lettre ouverte aux Américains pour l'abolition de la peine de mort, 500.000 signatures remises avec Catherine Deneuve aux autorités américaines début 2001

co-fondateur et secrétaire général de Front citoyen en 1996 – 1997

Dirigeant national de la LICRA de 1984 à 1993 – démission après candidature à la présidence nationale

Club Unesco pour les droits de l'homme, 1982 à 1984